

**MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE
LA SOLIDARITE ET DE LA RECONCILIATION
NATIONALE**

DIRECTION DE CABINET

**PROJET DE FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS
ET PRODUCTIFS « PROJET NDOYE »**

UNITE D'APPUI DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

N° _____/MAHSRN/DIRCAB/UAMOP.25



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Version Révisée Finale – pour le financement additionnel

Mars 7-2025

Table des matières

1.	Introduction	5
1.1.	Contexte.....	5
1.2.	Objectif de développement du projet	6
1.3.	Description des composantes du projet	7
1.4.	Zone du projet et bénéficiaires.....	13
2.	Description du PMPP	16
2.1.	Principes du PMPP	16
2.2.	Objectifs du PMPP.....	17
3.	Identification et analyse des parties prenantes par composante du projet.....	18
3.1.	Méthodologie.....	18
3.2.	Parties affectées.....	18
3.3.	Autres parties intéressées	24
3.4.	Personnes ou groupes défavorisés / vulnérables ¹	25
3.5.	Cartographie des parties prenantes	25
4.	Programme de mobilisation des Parties Prenantes.....	29
4.1.	Objectifs du programme de mobilisation des parties prenantes	29
4.2.	Synthèse de la mobilisation des parties prenantes	29
4.3.	Synthèse des besoins des parties prenantes	37
4.4.	Stratégie de diffusion de l'information.....	42
4.5.	Stratégie proposée pour la consultation des parties prenantes	46
4.6.	Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	50
4.7.	Calendrier.....	50
4.8.	Examen des commentaires.....	52
4.9.	Phases ultérieures du projet.....	52
5.	Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre la mobilisation des parties prenantes	53
5.1.	Besoins en formation	53
5.2.	Fonction et responsabilité de mise en œuvre du PMPP.....	53
5.3.	Budget de mise en œuvre du PMPP	53
6.	Mécanisme de gestion des plaintes.....	Erreur ! Signet non défini.
6.1.	Description du Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	Erreur ! Signet non défini.
6.2.	Les principes pour le MGP	55
7.	Suivi et reporting.....	58

7.1. Participation des acteurs et outils de suivi	58
7.2. Indicateurs de suivi	59
Annexes.....	61
Annexe 1 : Tableau du suivi et reporting sur le PMPP.....	62
Annexe 2: Liste des présences aux réunions de consultation	62
Annexe 3 : Structure du MGP	76
Annexe 4 : Compte rendu des consultations à Birao.....	78

SIGLES ET ABREVIATION

ACDA : Agence centrafricaine pour le développement agricole

CES : Cadre environnemental et social

CNR : Commission Nationale pour les Réfugiés

EAS/HS : Exploitation et Abus Sexuel/ harcèlement sexuel

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

MAHSRN : Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale

MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes

NES: Norme Environnementale et Sociale

PACAD : Projet d'Appui aux Communautés Affectées par le Déplacement

PEES : Plan d'engagement environnemental et social

PGES : Plan de gestion environnementale et sociale

PGMO : Plan de gestion de la Main-d'œuvre

PGS : Plan de Gestion de Sécurité

PMPP : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

THIMO : Travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO)

VBG : Violences basées sur le genre

1. Introduction

Le présent document est la version révisée du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) suite aux nouvelles activités introduites avec le financement additionnel du projet transferts de filets sociaux adaptatifs et productifs pour la résilience en République Centrafricaine, « projet Ndoyé » en langue locale Sango. Il s'agit d'une version préliminaire pour la réunion de décision qui comprend des consultations avec les acteurs institutionnels de Vakaga, une préfecture qui accueille de nombreux réfugiés. Le PPMP final sera finalisé avant la fin de l'évaluation et comprendra des consultations avec les bénéficiaires directs et les communautés d'accueil.

En effet, le monde traverse une zone de turbulence avec de multiples conflits. Parmi les pays en conflit on note le Soudan dont les réfugiés sont venus nombreux s'installer dans le Nord de la RCA, notamment dans la préfecture de la Vakaga. Pour les prendre en compte, un financement additionnel a été accordé au Gouvernement sur le projet Ndoyé, ce qui induit sa restructuration. Ainsi, la restructuration du projet Ndoyé donne l'occasion pour la mise à jour du PMPP qui fera apparaître l'introduction de nouvelles catégories d'acteurs qui sont les réfugiés et les communautés hôtes, des nouvelles activités comme le Travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) et deux nouvelles préfectures, Vakaga et Haute-Kotto.

La restructuration consistera à (i) élargir la portée des activités du projet, ainsi que l'introduction de nouvelles activités génératrices de revenus et d'inclusion économique, (ii) ajuster le cadre de résultats pour refléter les changements apportés au projet parent, et repousser la date de clôture du projet de 12 mois, du 30 juin 2029 au 30 juin 2030.

Rappelons que le PMPP est élaboré en conformité aux dispositions du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale ainsi qu'à la législation nationale. D'autres instruments environnementaux et sociaux sont également mis à jour. Il s'agit de : Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) ; le Plan de gestion contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) et le Plan de Gestion de Sécurité (PGS).

1.1. Contexte

Malgré sa richesse en ressources naturelles (470 indices miniers, avec le pétrole, l'or et les diamants comme principaux potentiels), la République Centrafricaine (RCA) figure parmi les pays les plus pauvres et les plus fragiles du monde¹. La pauvreté reste endémique, avec environ sept personnes sur dix vivant en dessous du seuil de pauvreté national de 2,12 dollars par jour. Le pays est classé 188^{ème} sur 191 pays en 2022 pour l'indice de développement humain². Pour ce qui concerne le capital humain, c'est l'un des plus bas du monde.

Le pays est en proie à des conflits récurrents, à l'instabilité politique et à l'extrême pauvreté. Au 31 décembre 2024, le nombre total de personnes déplacées internes (PDI) en République

¹ <https://www.banquemondiale.org/fr/country/centralafricanrepublic/overview> consulté le 03 janvier 2024

² 188 out of 191 countries in the Human Development Index UNDP Human Development Index, 2021.

centrafricaine (RCA) s'élève à 469 342 individus, dont 77 107 dans des sites (soit 16 %) et 392 235 en familles d'accueil (soit 84 %).³

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), on dénombre 44 838 réfugiés à la fin du mois de novembre 2024, dont 67 % sont originaires du Soudan. Il y a aussi des réfugiés du Chad et la République Démocratique du Congo.

Jusqu'en 2024, la RCA ne disposait pas de système de protection sociale. C'est seulement en septembre 2024 que le pays s'est doté d'une politique sociale. Le premier document de politique sociale de la RCA 2024 – 2035 a été remis officiellement en septembre 2024 par la Ministre de l'Emploi au Président de la République. Ce document de politique qui a bénéficié de l'appui de plusieurs partenaires dont la Banque Mondiale, est une grande première dans le pays qui a été saluée par tous. C'est pourquoi le Président de la République pouvait déclarer à la réception de ce document : « *Ce document en matière de protection sociale, a pour objectif principal de construire progressivement un système de protection sociale complet et transformateur, qui renforce ainsi les garanties élémentaires de sécurité sociale des populations vulnérables. Il vise aussi à contribuer à l'amélioration du niveau de vie des plus pauvres, à faciliter leur accès aux services sociaux de base, et à renforcer leur résilience face aux risques d'abus, de violences, d'exploitations, de discrimination, et d'exclusion* ».

En effet, les systèmes de services sociaux ne sont pas encore entièrement instaurés dans tout le pays et la plupart des communautés n'ont pas accès aux services de base. L'expansion de l'accès aux services sociaux reste un défi majeur en RCA en raison de l'état de délabrement des infrastructures du pays, et du manque d'accès à l'électricité, aux transports, à l'eau et à l'assainissement.

Enfin, l'évaluation de la pauvreté montre que 88,6⁴ pourcents des Centrafricains sont vulnérables à la pauvreté, ce qui signifie qu'ils ont au moins 50 pourcents de chances de se retrouver en-dessous du seuil de pauvreté national au cours des deux prochaines années.

Pour répondre à ces défis, le gouvernement centrafricain a sollicité et obtenu de la Banque mondiale, un appui financier initial de 30 millions de dollars américains et un financement additionnel de 22 millions de dollars américain pour supporter les coûts des activités du projet Ndoyé.

1.2. Objectif de développement du projet

L'objectif de développement du projet Ndoyé est de : "(a) élargir l'accès aux filets de sécurité sociale productifs pour les ménages pauvres et vulnérables dans les zones ciblées ; et (b) renforcer l'efficacité et la réactivité aux chocs du système de prestation. Grâce au fonds supplémentaire, le projet va accroître la couverture des filets de sécurité sociale afin d'inclure les communautés qui, en plus d'être pauvres et vulnérables aux chocs climatiques, ont accueilli d'importantes populations de réfugiés.

³ <https://response.reliefweb.int/fr/central-african-republic/bulletin-humanitaire> consulté le 07 février 2025

⁴ Termes de référence pour l'élaboration du PGM et PMPP du projet Ndoyé.

1.3. Description des composantes du projet

Le projet est doté d'un budget total de 52 millions de dollar américain dont 30 millions initialement pour le projet parent et 22 millions pour le complément concernant les réfugiés dans la préfecture de la Vakaga. Avec le financement additionnel, le projet Ndoyé comporte quatre composantes :

Composante 1 : Expansion des filets de sécurité sociale et des ménages dans les zones ciblées

Cette Composante soutiendra la fourniture de deux types des transferts de filets sociaux : les transferts sociaux réguliers dans le cadre de la sous-composante 1.1, et les transferts de filets sociaux de réponse aux chocs ou d'urgence dans le cadre de la sous-composante 1.2.

Alors que les transferts de filets sociaux seront effectués de manière prévisible sur une période de deux ans, après quoi l'éligibilité sera réévaluée et confirmée ou non, les transferts de filets sociaux d'urgence ne seront effectués qu'en cas de choc tel qu'une inondation ou une sécheresse, ou de toute autre situation d'urgence éligible.

Il y a un fait notable qu'il faut relever. L'ajout de nouvelles activités à l'exemple des travaux à haute intensité de main d'oeuvre, la rehabilitation de petites infrastructures communautaires et de nouveaux domaines d'intervention (exploitation de parcelles agricoles) impliquera l'augmentation de l'allocation des ressources de la composante 1. Dans ce sens, après les modifications proposées, l'allocation totale à la composante 1 passera de 22,4 millions de dollars américains à l'équivalent de 30,9 millions de dollars américains.

Sous-composante 1.1 : Transferts de filets sociaux réguliers

Les transferts en espèces seront fournis aux ménages ciblés en tant que soutien au revenu et pour aider à stabiliser leur consommation. Les bénéficiaires recevront des transferts en espèces d'un montant de 25 000 XAF (environ 41 USD) par trimestre pendant deux ans ou huit trimestres. Le projet veillera à ce que les prestations en espèces soient fournies de manière prévisible. Le montant des prestations en espèces est conforme au niveau des prestations du projet PACAD clôturé, étant donné que cette composante est prévue comme la continuation des transferts en espèces dans le cadre du PACAD.

Les 25 000 francs CFA représentent 7,6 % du seuil de pauvreté national de 263 485 francs CFA (environ 432 dollars américains). Le montant proposé est également comparable aux montants des prestations de programmes similaires dans un certain nombre de pays où le niveau des prestations des transferts de filets sociaux se situe entre 8 et 15 pour cent du seuil de pauvreté national.

Les activités menées dans le cadre de ce volet seront développées de manière à permettre une mise à l'échelle ou une expansion rapide dès que des ressources supplémentaires seront disponibles. Dans le cadre du financement additionnel, 25 000 ménages supplémentaires seront inclus dont la moitié sera des réfugiés

Sous-composante 1.2 : Transferts de filets sociaux d'urgence

L'objectif de ces transferts de filets sociaux est de fournir aux ménages pauvres et vulnérables, dans les zones touchées par un choc climatique ou toute autre situation d'urgence éligible telle que

définie dans le manuel d'opérations du projet, une aide à court terme pour leur permettre de lisser leur consommation.

Seuls les ménages situés dans les zones d'urgence pourront bénéficier des transferts fillet sociaux d'urgence. La sélection des bénéficiaires au niveau des ménages se fera par le biais d'approches légères pour l'inscription.

Les ménages ciblés recevront un transfert unique en espèces équivalent à 5 % du seuil de pauvreté pour un ménage de cinq adultes.

Afin d'éviter toute duplication de l'assistance, la sélection des zones ciblées sera étroitement coordonnée avec d'autres acteurs de l'aide humanitaire, sous la direction du MAHSRN.

Sur la base des récentes situations d'urgence survenues dans le pays, on estime qu'au cours du projet, environ 15 000 ménages pourront bénéficier de ces transferts. Si ou lorsque la situation d'urgence survient dans une zone couverte par la sous-composante 1.1, le paiement unique se fera sous la forme d'une extension verticale du programme de transfert monétaire existant.

Notons aussi que la préfecture de la Vakaga est soumise à des chocs climatiques tels que de longues saisons sèches. Ainsi, les réfugiés et leurs communautés d'accueil seront éligibles aux transferts de filets de sécurité d'urgence. À ce titre, le fonds supplémentaire comprendra 13 000 nouveaux ménages qui recevront des transferts de filets de sécurité d'urgence.

Les paiements électroniques seront utilisés autant que possible pour les transferts de filets sociaux d'urgence, en utilisant les modalités de paiement existantes.

Comme dans le cadre des transferts de filets sociaux réguliers, les femmes seront les bénéficiaires prioritaires des prestations en espèces.

Sous-composante 1.3 : Mesures d'accompagnement

Cette Composante vise à soutenir les moyens de subsistance et à renforcer la résilience des bénéficiaires du volet 1 et comprendra des activités soutenant le développement du capital humain et l'inclusion économique des bénéficiaires.

En tant que tel, ce volet financera des mesures de communication visant à modifier les comportements afin de promouvoir les investissements fondamentaux en capital humain au niveau des ménages, en particulier pour les femmes et les enfants.

Les mesures d'accompagnement pour l'inclusion économique se concentreront sur l'éducation financière, le développement des compétences et la formation en vue d'accroître la productivité des ménages, y compris pour l'entrepreneuriat.

Dans le cadre de la restructuration, il est proposé que tous les bénéficiaires des transferts de filets de sécurité, y compris les réfugiés et les communautés d'accueil, reçoivent également le paquet de mesures d'accompagnement.

Ces activités viseront à renforcer la résilience des ménages et à améliorer leur capacité à générer des revenus pour résister aux chocs futurs, y compris ceux liés au climat.

La participation active aux activités de mesures d'accompagnement dans le cadre de cette sous-composante sera fortement encouragée mais ne sera pas une condition préalable à la réception des transferts de filets sociaux.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement pour le développement du capital humain, le projet financera le développement de matériel de communication pour le changement de comportement afin d'encourager un changement de comportement positif dans les ménages par rapport aux investissements dans le développement humain, en particulier pour la nutrition et la santé maternelle et infantile.

Il s'agira notamment de la scolarisation des enfants d'âge scolaire, des pratiques familiales essentielles de l'UNICEF et de l'amélioration de la nutrition des femmes enceintes et des enfants âgés de 0 à 2 ans. Des liens étroits seront établis avec les interventions en cours du côté de l'offre dans les programmes de santé et d'éducation, dans la mesure du possible, afin de maximiser l'impact du projet sur le développement du capital humain et d'accroître les possibilités d'un soutien supplémentaire pour renforcer la résilience.

Cette composante tirera profit de la stratégie de changement de comportement pour l'autonomisation des femmes et des filles (SNCC) développée par le projet Maingo (P175811) et des leçons tirées de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement dans le cadre du PACAD. Etant donné l'importance de la SNCC pour le changement de comportement à long terme et pour la promotion du capital humain, les interventions structurées de la SNCC dans le cadre du projet seront renforcées de la manière suivante :

- Les sections relatives à l'éducation des enfants seront renforcées sur la base d'une évaluation récente du programme "Playful Parenting" qui a montré l'importance de réduire le stress parental et d'augmenter la confiance en soi, ce qui conduit à de meilleures interactions parents-enfants et à des résultats plus positifs pour les enfants ;
- Renforcer les messages sur l'accès aux soins de santé, en particulier pour les femmes enceintes et les mères, par le biais de consultations pré et post-natales, l'allaitement maternel exclusif pendant les 1 000 premiers jours de l'enfant, etc.
- Renforcer la communication sur l'importance et les avantages de l'éducation et encourager la scolarisation des enfants.

Les mesures d'accompagnement pour l'inclusion économique compléteront le déploiement des mesures de développement du capital humain. Dans ce cadre, le projet soutiendra la conception et la mise en œuvre d'une éducation financière et de formations connexes pour les bénéficiaires de transferts de filets sociaux (sur une base volontaire) afin d'accroître l'impact des transferts de filets sociaux sur la capacité des ménages à renforcer leur résilience en améliorant la productivité et/ou en diversifiant les moyens de subsistance.

Le projet financera le développement de matériel de formation et d'autres supports sur les groupes d'épargne, l'entrepreneuriat et la mise en œuvre de la formation et du mentorat.

Le projet de réponse à la crise alimentaire d'urgence de la RCA (PRUCAC), qui soutient ses bénéficiaires désireux d'investir dans l'agriculture comme moyen de subsistance, en fournissant des semences et des subventions pour l'entrepreneuriat agricole, pourrait également permettre aux

bénéficiaires de ce projet de bénéficier d'un soutien supplémentaire pour développer leurs moyens de subsistance.

Sur la base de l'expérience réussie du PACAD concernant l'utilisation des ReCos pour mettre en œuvre des mesures d'accompagnement, ils seront recrutés dans toutes les communautés de mise en œuvre, formés et équipés pour prendre en charge la mise en œuvre de cette composante.

Sous-composante 1.4 : Soutien aux moyens de subsistance des réfugiés et des communautés d'accueil.

L'objectif de cette nouvelle composante est de soutenir les opportunités génératrices de revenus et de renforcer les moyens de subsistance des réfugiés et de leurs communautés d'accueil. Dans le cadre de ce nouveau volet, deux types d'interventions seront soutenus. Les bénéficiaires de ce volet seront ceux qui bénéficient déjà du volet 1, dans les communautés accueillant des réfugiés seulement.

Activité a: Travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO).

Dans le cadre de ce sous volet, des possibilités d'emploi temporaire seront offertes dans les zones d'accueil des réfugiés et mises à la disposition des réfugiés et des communautés d'accueil par l'intermédiaire des THIMO. Pour bénéficier de ce sous volet, les personnes éligibles devront s'inscrire au programme THIMO, à la suite de campagnes de communication et de sensibilisation. Les bénéficiaires éligibles seraient tous les bénéficiaires de la composante 1 qui sont disposés à s'inscrire aux activités de THIMO et qui respectent les autres conditions d'éligibilité énoncées dans le manuel de mise en œuvre du projet. Un tirage au sort public sera organisé pour sélectionner les bénéficiaires par souci de transparence.

Tous les bénéficiaires sélectionnés au titre de cette sous-composante recevront un salaire journalier de 2500 FCFA (soit environ 4 dollars US) pour un total de 40 jours pendant la durée du projet. Les activités de THIMO pourraient inclure aussi la valorisation des 50 hectares de terres données à la communauté de réfugiés par les autorités locales de Birao. Il est attendu jusqu'à 10 000 bénéficiaires comprenant les réfugiés et les familles d'accueil.

Activité b: L'inclusion économique et le soutien aux activités génératrices de revenus. L'objectif de ce sous-volet est d'apporter un soutien supplémentaire aux bénéficiaires du sous-volet 5.1, qui souhaitent améliorer leurs activités génératrices de revenus (AGR) ou leurs microentreprises ou en créer de nouvelles. Le programme d'inclusion économique comprend une formation commerciale et professionnelle et l'octroi d'une subvention individuelle pouvant aller jusqu'à 350 dollars US pour lancer ou renforcer des AGR ou des entreprises existantes. L'admissibilité à la subvention sera fondée sur l'assiduité au programme de formation et la solidité du plan d'affaires proposé. On estime qu'environ 90 % des bénéficiaires des THIMO s'inscriront également à l'inclusion économique et au soutien des activités génératrices de revenus.

Composante 2 : Renforcement des systèmes de filets de sécurité sociale pour la réactivité aux chocs

Cette composante renforcera l'efficacité du système de fourniture de filets de sécurité sociale en soutenant : (a) la mise en place de la RSU ; (b) le développement d'une plateforme de paiement pour les programmes de transfert de filets sociaux, et (c) la mise en place et le pilotage d'un mécanisme de réponse aux chocs, en utilisant le RSU.

La composante 3 représente un investissement dont les bénéficiaires perdureront au-delà de la durée de vie du projet, et contribuera ainsi au renforcement d'un système de protection sociale durable en RCA. Il devrait permettre de concrétiser plusieurs années d'assistance technique, principalement financée par le Fonds d'affectation spéciale pour la réponse sociale rapide et les ressources de l'UNICEF.

Quant au financement additionnel, il permettra d'étendre le registre social aux nouvelles zones de mise en œuvre du projet.

Sous-composante 2.1 : Soutenir le développement et le déploiement d'un registre social

Cette sous-composante s'appuiera sur les efforts actuellement déployés par le gouvernement pour son registre social afin de soutenir la création du RSU, qui devrait servir de principal outil de ciblage pour la sélection des bénéficiaires de l'aide sociale.

L'investissement du RSU avec une large couverture sera essentiel pour l'efficacité de la réponse du gouvernement aux crises ou aux chocs.

La sous-composante financera : (i) la conception, le test et le déploiement du système d'information de gestion (SIG) pour collecter, consolider, stocker et gérer les données socio-économiques à l'appui de la base de données RSU, (ii) la collecte de données socio-économiques au niveau des ménages ; (iii) l'acquisition des logiciels et du matériel nécessaires ; (iv) l'assistance technique pour développer et préparer le cadre institutionnel et finaliser la méthodologie et les outils de collecte de données ; (v) l'engagement des citoyens à travers le développement et la mise en œuvre d'une campagne de communication.

Dans le cadre de la restructuration, la sous-composante 2.1 recevra une augmentation de 1,0 million de dollars américains de l'allocation des ressources pour permettre la collecte des données dans de nouvelles zones d'intervention.

Le projet adoptera une approche progressive pour le développement et le déploiement du RSU.

Pour jouer pleinement son rôle d'outil de réponse aux chocs, le RSU comprendra des fonctions d'acquisition de données à partir de nouvelles sources de données.

L'allocation totale des ressources pour la sous-composante 2.1 passera de 2,5 millions de dollars à 3,5 millions de dollars américains.

Sous-composante 2.2 : Développement et déploiement d'une plateforme de paiement pour les interventions de transfert de filets sociaux.

Cette sous-composante 2.2 vise à investir dans la conception et la mise en œuvre d'une plateforme de paiement multimodale, non seulement pour le projet, mais aussi au-delà.

La sous-composante s'appuiera sur l'expérience du PACAD en matière de transferts de filets sociaux aux ménages pauvres et vulnérables. Dans le cadre de la subvention initiale du PACAD, les bénéficiaires recevaient de transferts de filets sociaux au guichet. Avec l'avènement de COVID-19 et la restriction des mouvements, les paiements en espèces aux bénéficiaires ont été effectués numériquement.

Le succès de cette approche a eu un impact sur la distribution de transferts de filets sociaux dans tout le pays et entre les acteurs humanitaires. Le sous-composant utilisera les leçons tirées pour informer la conception d'une plateforme plus large pour la distribution des prestations dans le cadre de ce projet.

Cette plateforme utilisera une conception centrée sur l'utilisateur qui permettra de rapprocher le plus possible les prestations en espèces des bénéficiaires.

La conception de la plateforme s'appuiera également sur l'étude de cartographie et de comparaison des mécanismes de paiement des transferts fillers sociaux et des prestataires de services commandés par l'UNICEF, ainsi que sur l'évaluation en cours des transferts de filets sociaux dans le cadre du PACAD et d'autres mécanismes de paiement G2P.

Les activités menées dans le cadre de cette sous-composante s'inspireront des bonnes pratiques de pays comme la Zambie, où une telle plateforme a été mise en place.

Les activités de cette sous-composante seront également coordonnées avec d'autres initiatives, notamment dans le cadre du projet de gouvernance numérique du secteur public (PSDGP) financé par la Banque mondiale, qui vise à (i) améliorer l'efficacité et la transparence dans des domaines clés de la gestion des ressources publiques, et (ii) jeter les bases d'un gouvernement numérique fiable et inclusif.

Sous-composante 2.3 : Renforcement de la capacité de réaction aux chocs du système de filets de sociaux.

Cette sous-composante aidera le gouvernement à développer les outils, les approches et les méthodologies dont il a besoin pour utiliser efficacement ses filets de sécurité sociale afin de répondre aux chocs.

L'objectif est d'accroître la capacité du gouvernement, sous la direction du MAHSRN, à coordonner et à gérer efficacement les réponses aux chocs et les activités d'aide post-catastrophe, ainsi que l'intégration de ces outils dans le système global des filets de sécurité.

L'objectif est de s'assurer que le gouvernement, sous la coordination du MAHSRN, est mieux préparé aux prochains chocs.

Aujourd'hui, les réponses des gouvernements aux chocs sont ponctuelles et dépendent des acteurs humanitaires. Ainsi, les réponses ont souvent été retardées, ce qui a eu des conséquences néfastes pour les victimes.

Dans le cadre de cette sous-composante, le projet soutiendra le développement de procédures opérationnelles standardisées (POS) pour les réponses basées sur les transferts de filets sociaux par le biais d'une expansion verticale et/ou horizontale du programme de transferts de filets sociaux dans le cadre de la Composante 1 en cas de chocs. Les SOPs décriront comment utiliser le RSU pour cibler les bénéficiaires de l'assistance en espèces en cas d'événement climatique tel qu'une inondation, ainsi que les dispositions institutionnelles pour une action coordonnée entre le gouvernement et les acteurs humanitaires.

Composante 3 : Renforcement des capacités et gestion, suivi et évaluation des projets

L'objectif de cette composante est de développer les capacités de l'agence gouvernementale de mise en œuvre et des institutions impliquées dans la réalisation du projet, ainsi que d'assurer une gestion, un suivi et une évaluation adéquats des résultats du projet.

Le Fonds d'appui portera le montant total de cette composante de 2,5 millions de dollars à l'équivalent de 6,9 millions de dollars. Cette augmentation couvrira les coûts de fonctionnement supplémentaires dus à l'inclusion d'une nouvelle région d'intervention et apportera un soutien institutionnel supplémentaire au niveau local.

Sous-composante 3.1 : Renforcement des capacités.

Cette sous-composante financera le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des programmes de transferts de filets sociaux, en particulier la gestion du registre social, la sensibilisation des communautés, l'inscription et la mise en œuvre des activités du projet.

La formation, les voyages d'étude et l'assistance technique externe à court terme seront soutenus dans le cadre de cette sous-composante. Les bénéficiaires potentiels du renforcement des capacités sont les suivants (i) le MAHSRN, y compris l'unité technique existante pour le PACAD et les transferts de filets sociaux interministériels.

Cette composante financera également la création et le développement de capacités pour la gestion de l'Unité de coordination de la recherche et du développement (RSU), qui devraient rester en place après la clôture du PACAD ; (ii) les ReCos, qui joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre de différentes activités au niveau local, et (ii) d'autres ministères et agences gouvernementales, y compris le ministère du Travail, de la Formation professionnelle et de la Protection sociale. Cette composante financera également la création et le développement de capacités pour la gestion de la RSU.

Les ressources supplémentaires allouées à ce volet soutiendront le développement des connaissances sur la planification et la mise en œuvre des transferts de filets de sécurité sociale et des interventions d'inclusion économique dans le contexte d'un afflux élevé de réfugiés.

Sous-composante 3.2 : Gestion, suivi et évaluation du projet.

Cette sous-composante soutiendra la gestion du projet par l'acquisition d'équipements et de matériels, ainsi que de ressources humaines adéquates nécessaires à la gestion efficace et à l'obtention des résultats du projet. Une attention particulière sera accordée à l'identification et à l'utilisation d'outils innovants pour une mise en œuvre et un suivi efficace des résultats du projet, compte tenu du contexte local difficile. Le projet s'appuiera sur des outils existants tels que l'initiative de géo-habilitation pour le suivi et la supervision (GEMS) et le suivi intermittent des bénéficiaires (IBM) pour faciliter un suivi et une évaluation efficaces. Enfin, une évaluation de l'impact des activités de la composante 1 est également envisagée, pour laquelle une collaboration sera recherchée avec le Laboratoire d'innovation sur le genre (GIL) et l'Évaluation de l'impact du développement (DIME).

Le fonds supplémentaire appuiera aussi la mise en œuvre d'une évaluation d'impact.

Composante 4 : Composante de réponse d'urgence contingente (CERC)

Cette composante, dont le montant est provisoirement nul, permettra une réaffectation rapide des fonds du projet à partir d'autres composantes du projet en cas d'urgence éligible, afin de soutenir une réponse rapide du gouvernement.

Comme déjà mentionné ci-dessus, le Projet transferts de filets Sociaux adaptatifs et productifs pour la résilience en RCA est en cours de préparation sera mis en œuvre dans le Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale. Ainsi, le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est élaboré, conformément aux principes, objectifs et procédures de la *Norme environnementale et sociale N°10 (NES 10)* de la Banque mondiale, relative à la « Mobilisation des parties prenantes et Information ».

1.4. Zone du projet et bénéficiaires

Avec le financement additionnel, le projet sera mis en œuvre dans la région 4, région 5 et la région 6, notamment les préfectures de : Kémo, Ouaka, Vakaga, Basse-Kotto, Mbomou et Haut Mbomou.

Environ 60 000 ménages bénéficiaires seront ciblés. Les principaux bénéficiaires sont les Adolescents, femmes, femmes en âge de procréer, handicapés et enfants

Pour s'assurer que l'intervention a un impact dans les zones d'intervention, il a été convenu que le projet se concentrera sur les deux régions du pays où l'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est la plus élevée. Selon la dernière carte de la pauvreté disponible, les deux régions où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée sont **la région 4** et **la région 6**, avec respectivement 78,60 et 84,65 %.

Dans ces régions, les cinq préfectures (Kémo, Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou et le Haut-Mbomou) présentant l'incidence de pauvreté la plus élevée sont sélectionnées.

Avec le financement additionnel, la région 5 (FERTIT) qui a une incidence de de pauvreté de 62,3% (donnée de 2020) a été ajoutée avec les deux préfectures (Haute-Kotto et Vakaga)Par ailleurs, étant donné que 71% de la population vivent en dessous du seuil de la pauvreté, il n'est pas facile de dresser une liste des pauvres. A cet effet, il a été adopté une méthode de sélection des communes et villages et les individus bénéficiaires.

Pour la sélection des communes et villages, il a été mis en place un système de choix au hasard par jeu de loto.

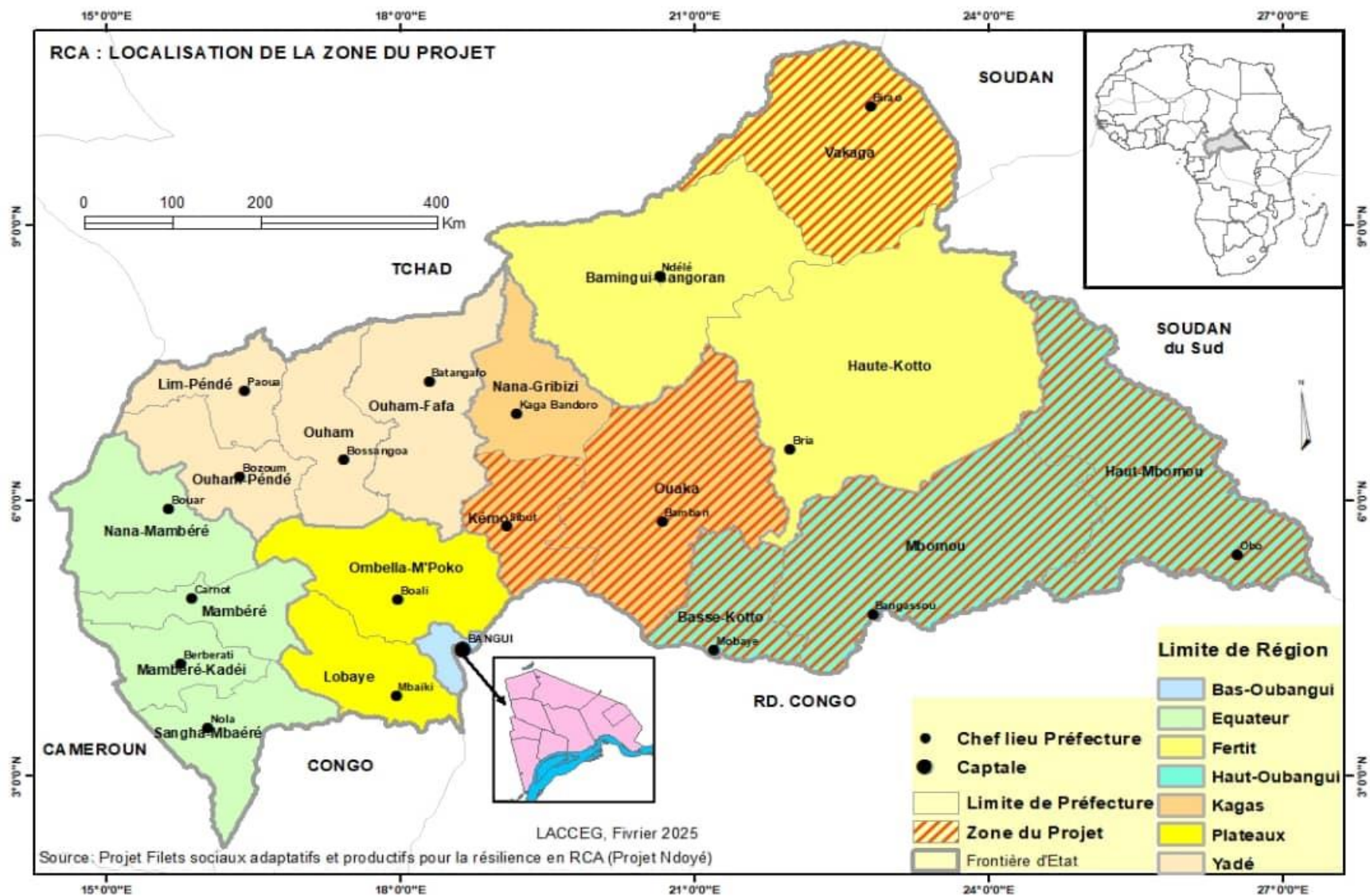
Pour les individus dans les villages choisis par loto, il a été défini des critères discriminatoires par l'établissement d'une liste d'exclusion afin de sélectionner les plus pauvres parmi les pauvres.

Dans chacune de ces préfectures, les communes ayant l'incidence de pauvreté supérieure à 80% sont sélectionnées. Dans certaines de ces communes, entre 95 et 100 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Ces communes seront retenues définitivement si la situation sécuritaire la permet.

Les bénéficiaires directs du financement additionnel sont cohérents avec les bénéficiaires du projet parent, ciblant les ménages extrêmement pauvres (y compris les réfugiés et leurs communautés d'accueil), vivant dans des zones de grande pauvreté et à haut risque d'événements climatiques extrêmes. Environ 25 000 bénéficiaires (environ 50 % des réfugiés) au total bénéficieront de l'appui supplémentaire.

La carte n° 1 ci-dessous donne les indications sur la localisation de la zone du projet.

Carte n°1 : Localisation de la zone du projet



2. Description du PMPP

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) vise à identifier les acteurs du projet, d'analyser leurs préoccupations et attentes et d'évaluer les méthodes appropriées de l'engagement avec les différentes parties prenantes ainsi que leurs besoins en matière de participation/communication pour la mise en œuvre du projet. Le PMPP doit décrire par la suite les efforts à réaliser notamment en matière de communication et de consultation pour assurer l'engagement et la mobilisation de toutes les parties prenantes. L'engagement et la mobilisation de ces dernières sont un processus inclusif à mener tout au long du cycle de vie du projet. Le PMPP vise à favoriser le développement de relations solides, constructives et réactives avec les personnes affectées par le projet, mais aussi les autres parties intéressées et qui sont importantes pour une gestion réussie des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

2.1. Principes du PMPP

Les principes qui seront utilisés dans le cadre de ce projet résultent des exigences nationales et celles de la Banque mondiale (Cadre Environnemental et Social notamment). Ils comprennent les éléments suivants :

- La mobilisation des parties prenantes directement affectées par le projet et les parties prenantes intéressées, l'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, culturellement appropriées et sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation ;
- La participation des parties prenantes comprendra les éléments suivants : identification et analyse des parties prenantes, planification de la mobilisation des parties prenantes, divulgation de l'information, consultation et participation, mécanisme de gestion des plaintes et rapports continus aux parties prenantes concernées ;
- Le respect des prescriptions de la législation nationale en matière de consultation et d'information publiques.

Plus spécifiquement et dans le but de respecter les meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement et la mobilisation des parties prenantes :

- **Ouverture et approche basée sur le cycle de vie du projet** : Des consultations publiques sur le projet seront organisées tout au long du cycle de vie du projet, de manière ouverte, sans manipulation extérieure, interférence, coercition ou intimidation.
- **Participation éclairée et retour d'information** : Les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées auprès d'elles dans un format approprié ; des occasions sont prévues pour enregistrer les réactions des parties prenantes, ainsi que pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations.
- **Inclusivité et sensibilité** : L'identification des parties prenantes est entreprise pour favoriser une meilleure communication et établir des relations efficaces. Le processus de participation au projet est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à participer au processus de consultation. L'égalité d'accès à l'information est assurée à toutes les parties prenantes. La sensibilité aux besoins des parties prenantes est le principe clé qui sous-tend la sélection des méthodes de mobilisation. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables qui risquent d'être exclus des bénéfices des projets, en particulier les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les

personnes déplacées, les travailleurs migrants et les communautés, ainsi qu'aux sensibilités culturelles des divers groupes ethniques.

- **Flexibilité** : Si la distanciation sociale, le contexte culturel (par exemple, une dynamique de genre particulière) ou des facteurs de gouvernance (par exemple, un risque élevé de représailles) empêchent les formes traditionnelles d'engagement en face à face, la méthodologie doit s'adapter à d'autres formes d'engagement, y compris diverses formes de communication par internet ou par téléphone.

2.2. Objectifs du PMPP

L'objectif général de ce PMPP est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, y compris la divulgation d'informations publiques et la consultation tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit les façons dont la coordination du projet communiquera avec les intervenants et comprend un mécanisme par lequel les gens peuvent soulever des préoccupations, fournir des commentaires ou déposer des plaintes au sujet du projet et de toute activité liée au projet. Le PMPP met l'accent sur les méthodes permettant de mobiliser les groupes considérés comme les plus vulnérables et qui risquent d'être exclus des bénéfices du projet.

Plus spécifiquement, les objectifs du plan de mobilisation des parties prenantes sont les suivants :

- Acquérir les informations/données pertinentes auprès des principales parties prenantes pour aider à la préparation et à la mise en œuvre du projet ;
- Veiller à ce que les parties prenantes comprennent de quelle manière elles pourraient être touchées et quels rôles elles pourraient jouer dans la mise en œuvre de ce projet ;
- Donner aux parties prenantes la possibilité d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations concernant la préparation et la mise en œuvre du projet ;
- Assurer la transparence, la confiance et l'engagement parmi les multiples parties prenantes.

Il y a lieu de rappeler que selon la NES n°10 de la Banque mondiale, l'objectif principal du plan de mobilisation des parties prenantes est d'identifier les parties prenantes et leurs préoccupations, définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui interviennent dans sa mise en œuvre ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation.

Par ailleurs, le PMPP permet de:

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra au Gouvernement Centrafricain à travers le Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale de bien identifier ces dernières, de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;

- Assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et de participation, concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue. Veiller à ce que la consultation et l'engagement des parties prenantes soient menés d'une manière culturellement appropriée ;
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet ;
- Doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte (au besoin), et au gouvernement centrafricain à travers le Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale d'y répondre et de les gérer à travers un mécanisme participatif de gestion des plaintes qui garantit l'expression et le traitement à l'amiable des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le projet ou qui subissent des violences basées sur le genre (VBG) et/ou le harcèlement sexuel, avec comme dernier recours l'usage du système judiciaire.

3. Identification et analyse des parties prenantes par composante du projet

Ce chapitre traite de l'identification et de l'analyse des groupes des parties prenantes en vue de connaître leurs caractéristiques et déterminer leurs besoins et les impliquer dans la mise en œuvre du projet. L'identification des parties prenantes est un processus continu. De ce fait, toutes nouvelles parties prenantes identifiées à chaque étape du projet, seront systématiquement intégrées dans le processus de mobilisation en fonction de leurs spécificités. Toutefois, les principales parties prenantes informées et consultées sont soit : (i) des personnes (groupes ou individus) affectées ou susceptibles d'être affectées directement ou indirectement, de façon positive ou négative, par le projet ; (ii) les groupes marginalisés et vulnérables comme les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les peuls, les personnes déplacées et les réfugiés, et (iii) des personnes pouvant avoir un intérêt spécifique à un niveau quelconque de la mise en œuvre du projet, et/ou pouvant influencer les résultats du projet d'une manière ou d'une autre ainsi que les communautés hôtes.

3.1. Méthodologie

L'étude a été menée sur la base d'une méthodologie qui a pris en compte les directives contenues dans les termes de référence (TdR). Elle a été participative et inclusive. Les parties prenantes du projet ont été consultées. L'approche méthodologique adoptée a été structurée autour des points suivants : (i) réunion de cadrage ; (ii) revue documentaire ; (iii) consultations des parties prenantes à Bambari, Sibut, Bangui et Birao.

Pour le projet Ndoyé, les intervenants suivants ont été identifiés et analysés par composante du projet. Ces intervenants comprennent les parties touchées (telles que définies à la section 3.2), les autres parties intéressées (telles que définies à la section 3.3) et les personnes ou groupes défavorisés/vulnérables (tels que définis à la section 3.4).

3.2. Parties affectées

Ce groupe comprend les individus et autres entités dans la zone d'intervention ou d'influence du projet qui sont directement touchés/affectés (réellement ou potentiellement) par le projet et/ou identifiées comme étant plus susceptibles de subir un changement lié au projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans le processus de consultation et de la prise des décisions liées au projet. A cela s'ajoute l'identification des impacts et leur signification, ainsi que dans la prise de décision

sur des mesures de gestion et d'atténuation des risques.

Les parties affectées comprennent les communautés locales, les membres de la communauté et d'autres parties susceptibles d'être directement touchées par le projet. Sont aussi pleinement et directement touchées par le projet, les réfugiés ainsi que les communautés ou familles d'accueil. Plus précisément, les individus et groupes entrant dans cette catégorie sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Parties affectées par composante

Composantes	Parties affectées
Composante 1 : Expansion des transferts de filets sociaux et des ménages dans les zones ciblées	<ul style="list-style-type: none"> • Ménages des communautés des préfectures de la Kémo, Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou et Haut-Mbomou • Les réfugiés et les communautés d'accueil dans la Vakaga (Biraou) • Les organismes comme le programme alimentaire mondial (PAM) et le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) • La commission nationale pour les réfugiés (CNR) • Ministère de l'action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale (Direction générale de l'action humanitaire ; Direction de protection sociale non contributive ; directions régionales et services préfectoraux) • Les membres de la communauté et d'autres parties susceptibles d'être directement touchées par le projet • Les personnes vulnérables dans les communautés • Organisation de femmes Centrafricaines (OFCA) • Organisation nationale des personnes handicapées (ONAPHA) • Société civile • Les groupes vulnérables (personnes déplacées, personnes âgées, les femmes, les jeunes, les handicapés, les minorités, etc.) • Personnel de l'UGP/Coordination • Les membres de ReCos • Les membres des comités de gestion des plaintes • Les deux opérateurs de mobile.
Sous-Composante 1.3 : Mesures d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale (Direction générale de l'action humanitaire ; Direction de protection sociale non contributive ; directions régionales et services préfectoraux) • Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant (Direction générale de la promotion du genre et de la protection de la famille) • Organisation de femmes Centrafricaines (OFCA) • Organisation nationale des personnes handicapées, des jeunes et des

	<p>personnes âgées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Union Centrafricaine de la Fraternité Chrétienne des Malades et des Handicapées Physiques • Société civile (organisation des femmes centrafricaines-OFCA ; association des femmes Peulh ; association RELEFCA ; association BCO • Les groupes vulnérables (personnes déplacées, personnes âgées, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les minorités, etc.) • Les réfugiés et les familles d'accueil • Les autres personnes vulnérables dans les communautés. • Personnel de l'UGP/Coordination • Membres de Relais Communautaires (ReCos) • Les membres des comités de gestion des plaintes • UNICEF
<p>Sous-composants 1.4 : Soutien aux moyens de subsistance des réfugiés et des communautés d'accueil, incluant THIMO, l'inclusion économique et le soutien aux activités génératrices de revenus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • UGP • HCR et PAM • Autorités administratives et locales • Commission nationale pour les réfugiés • Les réfugiés et les Communautés d'accueil • Les membres des comités de gestion des plaintes • Ministère des TP • Ministère de l'agriculture • Les membres des comités de gestion des plaintes
<p>Composante 2 : Renforcement des systèmes de filets sociaux pour la réactivité aux chocs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale (Direction générale de l'action humanitaire ; Direction de protection sociale non contributive ; directions régionales et services préfectoraux) • Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant (Direction générale de la promotion du genre et de la protection de la famille) • Personnel de l'UGP/Coordination • Les groupes vulnérables (personnes déplacées, personnes âgées, les femmes, les jeunes, les handicapés, les minorités, etc.)

	<ul style="list-style-type: none"> • Union Centrafricaine de la Fraternité Chrétienne des Malades et des Handicapées Physiques • Les prestataires de services à l'exemple des consultants • UNICEF • Membres de Relais Communautaires (ReCos) • Les membres des comités de gestion des plaintes • Les refugies et Communautés d'accueil
Composante 3 : Renforcement des capacités et de gestion, suivi et évaluation du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale (Direction générale de l'action humanitaire ; Direction de protection sociale non contributive ; directions régionales et services préfectoraux) • Société civile, ONG CIED, OFCA, ONAPHA • Personnel de l'UGP/Coordination • Ministère des Finances et du Budget • Ministère de la Communication et des Médias • ICASEES • Membres de ReCos • Les membres des comités de gestion des plaintes • PAM et HCR • Les refugies et Communautés d'accueil
Composante 4 : Composante de réponse d'urgence contingente	<ul style="list-style-type: none"> • Ménages des communautés des préfectures de la Kémo, Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou, Haut-Mbomou et la Vakaga • Ministère de l'action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale (Direction générale de l'action humanitaire ; Direction de protection sociale non contributive ; directions régionales et services préfectoraux) • Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant (Direction générale de la promotion du genre et de la protection de la famille) • Le PAM, HCR et la CNR • Organisation de femmes Centrafricaines (OFCA) • Organisation nationale des personnes handicapées (ONAPHA)

	<ul style="list-style-type: none">• Société civile (forum société civile Banque Mondiale, ONG CIED)• Les groupes vulnérables (personnes déplacées, personnes âgées, les femmes, les jeunes, les handicapés, les minorités, réfugiés etc.)• ICASEES• Membres de ReCos• Les membres des comités de gestion des plaintes
--	---

3.3. Autres parties intéressées

Cette catégorie comprend les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant à un niveau quelconque de la mise en œuvre, ayant un intérêt spécifique pouvant être influencés par le processus décisionnel. Ce sont des individus et autres entités qui peuvent ne pas subir d'impacts directs liés au projet, mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts réellement ou potentiellement touchés par le projet et/ou qui pourraient influencer le projet et le processus de son exécution d'une manière ou d'une autre.

Ces acteurs sont : les communautés d'accueil, les banques et les opérateurs de transfert monétaire ; les partenaires techniques et financiers ; les membres des comités de gestion des plaintes ; des comités de ciblage ; les agents enquêteurs, les crieurs publics, les relais communautaires ; les médias traditionnels aux niveaux local et national (presse écrite, radio, télévision, etc.) ; les forces de l'ordre ; les leaders communautaires et religieux, les opérateurs économiques au niveau local ; etc. Le tableau 2 ci-dessous présente les parties intéressées par composante du projet.

Tableau 2 : Parties intéressées par composante

Composantes	Parties intéressées
Composante 1 : Expansion des filets de sécurité sociale et des ménages dans les zones ciblées	Les banques et les opérateurs de transfert monétaire ; les partenaires techniques et financiers ; les membres des comités de gestion des plaintes ; les médias traditionnels aux niveaux local et national (presse écrite, radio, télévision, etc.) ; les leaders communautaires et religieux, les opérateurs économiques au niveau local ; les comités de ciblage ; les agents enquêteurs, les crieurs publics, Maires. Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Protection sociale et de la Formation Professionnelle (Agence centrafricaine de la formation professionnelle et de l'emploi-ACFPE ; inspection de travail).
Composante 2 : Renforcement des systèmes de filets de sécurité sociale pour la réactivité aux chocs	Les partenaires techniques et financiers ; les médias traditionnels aux niveaux local et national (presse écrite, radio, télévision, etc.) ; les leaders communautaires et religieux, Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Protection sociale et de la Formation Professionnelle (Agence centrafricaine de la formation professionnelle et de l'emploi-ACFPE ; inspection de travail).
Composante 3 : Renforcement des capacités et de gestion, suivi et évaluation du projet	Les banques ; les partenaires techniques et financiers ; les membres des comités de gestion des plaintes ; les médias traditionnels aux niveaux local et national (presse écrite, radio, télévision, etc.) ; les leaders communautaires et religieux, Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant (Direction générale de la promotion du genre et de la protection de la famille)Ministère du Travail, de

	l'Emploi, de la Protection sociale et de la Formation Professionnelle (Agence centrafricaine de la formation professionnelle et de l'emploi-ACFPE ; inspection de travail), Ministère de l'environnement (Direction générale de l'environnement ; direction de la planification environnementale ; inspections préfectorales), et des Mairies. Le PAM, le HCR et la société civile
--	--

3.4. Personnes ou groupes défavorisés / vulnérables¹

Sont dans cette catégorie, les personnes ou groupes de personnes cibles pouvant rencontrer des difficultés à participer aux activités du projet ou tout simplement être exclus du processus de consultation et par conséquent, des bénéficiaires du projet. D'autres pourraient être plus affectés par le projet en raison de leur situation de vulnérabilité.

Dans le cadre du projet Ndoyé, les groupes vulnérables ou défavorisés directement concernés peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants:

Il s'agit, entre autres des :

- Catégorie des minorités à l'exemple des Peuhl et les réfugiés;
- Personnes handicapées et celles qui s'occupent d'elles ainsi que leurs tuteurs qui vivent dans la précarité ;
- Personnes démunies vivant seules, notamment les femmes chefs de ménages et les personnes âgées ;
- Personnes réfugiées ou déplacées Internes ou retournées ;
- Réfugiées;
- Les femmes enceintes et celles allaitantes ainsi que les filles mères ;
- Les veuves.

Les groupes vulnérables au sein des communautés affectées par le projet seront confirmés et consultés par des moyens dédiés, le cas échéant. La description des méthodes de mobilisation qui seront adoptées par le projet est développée dans les sections suivantes.

3.5. Cartographie des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes est une approche structurée permettant de comprendre un système en précisant l'intérêt, les besoins et les préoccupations des différentes parties concernées. Elle s'avère utile pour aider à la prise de décision lorsque différentes parties prenantes ont des intérêts contradictoires, que les ressources sont limitées et que les besoins des acteurs en présence doivent être pris en compte de manière équitable. Le tableau 3 ci-dessous présente l'analyse des parties prenantes.

En pratique, l'analyse des parties prenantes détermine la relation probable entre les parties prenantes et le projet, et aide à identifier les méthodes appropriées de consultation pour chaque

groupe de parties prenantes pendant la durée du projet. Cette analyse repose sur plusieurs catégorisations et évaluations. Pour les parties prenantes, leur niveau d'influence vis-à-vis du projet a été évalué sur une échelle à trois gradients à savoir élevé, moyen et faible.

Le niveau d'influence d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer les résultats du projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter une ligne de conduite à l'égard du projet.

Tableau 3 : Analyse des parties prenantes

Parties prenantes institutionnelles	Influence de la structure sur les résultats du projet	Impact du projet sur la structure	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, radio, téléphone, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée etc.)	Position de la structure sur le projet ou niveau d'engagement
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale	Forte	Faible	Français et Sango (langue nationale)	Transmission des informations par : courriers; mails ; téléphone	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré	Favorable
Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale	Forte	Elevé	Français et Sango	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré	Favorable
Ministère des finances et du budget	Forte	Faible	Français et Sango	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré	Favorable
Ministère de l'environnement et du développement durable	Moyenne	Moyen	Français et Sango	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré	Favorable
Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant.	Moyenne	Moyen	Français et Sango	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré	Favorable

Médias et organisations de la société civile, incluant les OSC qui représentent des personnes handicapées et les réfugiés.	Moyenne	Moyen	Français et Sango , langue des signes	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré Interprètes pour les réfugiés et les personnes handicapées.	Favorable
HCR, PAM, Commission nationale pour les réfugiés (CNR),OCHA	Forte	Elevé	Français et Sango	Email ; téléphones ; courriers	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré	Favorable
Les bénéficiaires et les réfugiés	Forte	Elevé	Français, Sango et Arabe.	E-mail	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré	Favorable

Il ressort de l'analyse de ce tableau que l'ensemble des parties prenantes est favorable au projet. Les parties prenantes exerceront une influence sur le projet variant de forte à faible, alors que l'impact du projet sur ces parties prenantes, varie de faible à élevé. Au regard des résultats de cette analyse, l'engagement et la mobilisation des Parties Prenantes sont en grande partie fonction de l'impact du projet et de l'influence des parties prenantes sur le projet. Il est par conséquent très important à ce que l'UGP soit vigilante sur la prise en compte de ces deux facteurs lors de la mise en œuvre du projet car, la mobilisation de parties prenantes doit s'intensifier et s'améliorer progressivement au fur et à mesure qu'un climat de confiance s'installera, ce qui favorisera davantage l'engagement et la mobilisation des différentes catégories de Parties prenantes.

4. Programme de mobilisation des Parties Prenantes

4.1. Objectifs du programme de mobilisation des parties prenantes

Conformément aux dispositions de la NES n°10, le PMPP définit une approche complète et équilibrée de mobilisation des parties prenantes. En effet, le PMPP vise à impliquer la participation active de toutes les parties prenantes dans les processus décisionnels, pour favoriser le dialogue, réduire les tensions, protéger les droits de tout un chacun par rapports aux impacts positifs du projet, y compris des minorités et des catégories sociales marginales.

Les principaux objectifs du programme de mobilisation des parties prenantes sont les suivants :

- Identifier toutes les parties prenantes ;
- Obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes ;
- Partager/divulguer l'information et dialoguer sur le projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le projet ;
- Bien guider la conception et la mise en œuvre du projet Ndoyé et diminuer les risques et impacts négatifs ;
- Répondre aux besoins, préoccupations et attentes des parties prenantes ;
- Documenter les communications et les ententes avec les parties prenantes ;
- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation et d'une manière culturellement appropriée ;
- Assurer un processus dans le respect des conventions et des protocoles locaux, y compris les considérations liées à l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, et que des processus supplémentaires soient ajoutés au besoin pour les groupes vulnérables ou marginalisés. Veiller à ce que la consultation et l'engagement des parties prenantes soient menés d'une manière culturellement appropriée.

4.2. Synthèse de la mobilisation des parties prenantes

Au cours de la préparation du projet, plusieurs réunions de consultation des parties prenantes ont été organisées par le MAHSRN. Les consultations ont permis d'informer les participants sur le projet à venir et de recueillir leurs avis. Les réunions se sont déroulées sous la forme de groupes de discussion, complétés par des entretiens individuels en présentiel et par téléphone. Le tableau 4 donne le résumé des résultats de ces consultations.

Tableau 4 : Synthèse des consultations

Partie prenante (Groupe ou Individu)	Synthèse des commentaires	Réponse de l'Équipe de Mise en Œuvre du Projet	Mesures de suivi/recommandations
Société civile	<p>Discussion sur l'implication des personnes handicapées et autres vulnérables</p> <p>Adapter les modes de communication en tenant compte des différents handicaps (sourds, aveugles, etc.)</p> <p>Veiller à la discrimination au sein des ménages, en particulier pour les personnes handicapées</p> <p>Veiller à une équitable répartition des ressources</p> <p>Il y a risque de problème entre les femmes et leurs maris pouvant conduire au violence domestiques et divorce si les transferts sont faits directement aux femmes (il faut beaucoup de sensibilisation pour une bonne compréhension de la méthode/approche utilisée)</p> <p>Souhait d'un accompagnement en gestion financière, les AGR et autres activités agricoles pour éviter et/ou réduire la dépendance aux transferts de filets sociaux</p>	Les personnes handicapées font partie des vulnérables. Leurs cas seront traités avec attention	Veiller à la participation effective des personnes handicapées parmi les bénéficiaires

	<p>Pourquoi la ville de Bangui n'a pas été prise en compte, en particulier les victimes d'inondations</p>	<p>Le projet sera mis en œuvre dans les deux régions qui affichent les incidences les plus élevées en matière de pauvreté, notamment région 4, région 5 et région 6</p> <p>D'autres partenaires à l'exemple d'Unicef travaillent sur les questions d'inondations.</p> <p>Les discussions sont toujours en cours pour arrêter définitivement les zones.</p> <p>Le projet pourra prendre en compte Bangui et sa périphérie dans le cas des crises définit dans la composante 1 et dans la composante 4.</p>	<p>Clarifier la position de Bangui par rapport au projet</p>
	<p>Augmentation du montant du cash à percevoir. Proposition de passer de 25,000 à 100,000.</p>	<p>Cela va être porté à l'attention des décideurs</p> <p>Le montant est fixé en tenant compte de la ligne de pauvreté en RCA.</p>	<p>Murir la réflexion sur ce montant par rapport à l'inflation du coût de la vie</p>
	<p>Impact sur la jeunesse</p>	<p>La jeunesse peut être intéressée au projet lors du recrutement des enquêteurs</p> <p>Il y a aussi des jeunes chefs de ménages. Ils pourront faire partie des bénéficiaires</p>	

Administration publique	<p>PACAD a travaillé sur les infrastructures dans la première phase. Qu'en est-il de Ndoyé ?</p> <p>Ils estiment que le projet devrait renforcer les capacités matérielles et infrastructurelles de l'administration</p>	<p>Le projet Ndoyé s'occupera essentiellement du volet social en appuyant les ménages par des cash et les mesures d'accompagnement avec développement du système de protection sociale</p> <p>Il y a d'autres projets financés par la BM qui traite des infrastructures à l'exemple du projet de gouvernance locale et communautés résilientes au Ministère du Plan</p>	
	<p>Quelle est la place du ministère de la Femme et de la promotion du genre ?</p> <p>Ils estiment que le ministère de la Promotion du genre, de la protection de la femme et de l'enfant n'est pas suffisamment impliqué dans la préparation du projet alors qu'ils sont les grands bénéficiaires</p>	<p>Ce Ministère fait partie des bénéficiaires clé avec celui de l'action humanitaire</p>	<p>Bien définir le positionnement des deux Ministères</p>
Les communautés	<p>Il faut que les bénéficiaires soient très bien identifiés car souvent on amène les gens de Bangui pour faire d'eux des bénéficiaires</p> <p>Les communautés souhaitent que les bénéficiaires soient d'abord formés sur la gestion financière, le montage des AGR y compris les activités agricoles (comment</p>	<p>Ce projet est différent des ONG qui mènent des actions dans les provinces</p> <p>Des enquêtes seront menées pour identifier les vraies personnes pauvres</p>	<p>Créer un mécanisme pour que les communes soient les vraies bénéficiaires</p>

	<p>monter un petit compte d'exploitation) pour éviter et/ou réduire la dépendance aux transferts de filets sociaux</p> <p>Les communautés dénoncent le fait que souvent ce sont les mêmes personnes qui sont bénéficiaires des projets. Les gens souhaitent qu'il y ait diversification des bénéficiaires</p> <p>Ils souhaitent que lors des enquêtes, les enquêteurs (locaux) soient permutés et que personne ne travaille dans son propre quartier pour éviter le copinage et favoritisme</p> <p>Ils souhaitent que les personnes les plus vulnérables à l'exemple des veuves puissent être prioritaires dans l'identification des bénéficiaires</p> <p>Ils demandent la transparence et ne veulent pas que le choix soit opéré par les chefs des villages/quartiers.</p>		
<p>D'autres acteurs importants : HCR, Inspection d'académie, ONG NOURRIR, CSP affaires sociales de la Vakaga, CNR</p>	<p>Pour l'ensemble de ces acteurs, le projet est arrivé au bon moment alors que le nombre des réfugiés dépasse celui de la population hôte.</p> <p>Pour les ONG : il faut revoir les bénéficiaires pour prendre en</p>	<p>Les communautés d'accueil seront prises en compte</p> <p>Il y aura aussi des THIMO</p>	<p>Bien définir les cibles pour ne pas créer des frustrations et des remous sociaux entre les réfugiés et la population locale</p>

	<p>compte les communautés hôtes pour éviter des mécontentements de la part de la population. Le choix des infrastructures doit tenir compte à la fois des réfugiés et des communautés d'accueil</p> <p>Pour les affaires sociales : ils regrettent que le projet ne s'étende pas aux autres zones où se trouvent aussi les réfugiés à l'exemple d'Amdafock. Il faut veiller au moment de l'enrôlement des bénéficiaires pour que ça soit les vrais vulnérables. Il faut impliquer les autorités locales dans l'identification des bénéficiaires.</p> <p>Pour la CNR/HCR : Ndoyé est une bouffée d'oxygène après l'annonce de retrait de financement américain.</p>		
Les réfugiés	<p>L'arrivée de ce projet est un soulagement, une véritable bouffée d'oxygène</p> <p>Les femmes réfugiées se sont organisées en association, elles demandent si le projet pourrait les appuyer. Cette association est reconnue par la CNR/HCR mais n'a pas encore véritablement bénéficié d'un accompagnement.</p>	Oui, le projet pourrait intervenir dans le cadre de l'éclosion économique en faveur de cette association comme une sorte d'entreprise	Equité dans la composition des équipes de THIMO comprenant à la fois les réfugiés et les communautés hôte

	La CNR est favorable qu'un appui leur soit apporté. Ils sont très favorables pour l'exploitation des 50 hectares de parcelles agricoles		
--	--	--	--

Tableau 5 : Chronologie des consultations des parties prenantes

Lieu	Date	Participants	Parties prenantes	Thèmes abordés
A distance et présentiel	Du 11 au 12 février 2025	03	Inspection d'académie, ONG travaillant sur le site des réfugiés, affaires sociales de la Vakaga	Présentation de Ndoyé, problème de ciblage et d'enrôlement des bénéficiaires et adhésion des communautés,, risques et impacts du projet ainsi que les mesures de mitigation.
Birao	Du 14 au 19 février 2025	61 personnes dont 39 de la communauté hôte (28 hommes, 11 femmes) et 22 réfugiés (11 hommes et 11 femmes)	Communautés hôtes ; Autorités locales et administratives, société civile, ; chefferie traditionnelle (représentant du sultan) ; Réfugiés	Présentation du projet ; le mixage entre les réfugiés et les communautés d'accueil/hôte ; les principales activités ; calendrier de mise en œuvre, etc. Risques et impacts du projet ainsi que les mesures de mitigation
Bangui	04/12/2023 et 07/12/2023	30 personnes représentant	Société civile Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité et de la réconciliation nationale Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant Ministère de l'environnement et du développement durable Ministère du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la formation professionnelle	Présentation du PACAD et Ndoyé Discussion sur l'implication des personnes handicapées, la société civile et autres vulnérables Augmentation du montant du cash à percevoir. Proposition de passer de 25,000 à 100,000. Travailler avec tous les acteurs afin d'avoir plus d'impact Commencer au plutôt les activités de mesures d'accompagnement pour plus d'impact Tenir compte de l'aspect genre dans le paiement des cash
Bambari	12/12/2023	183	Préfet de la Ouaka Mairie Chefs de villages/quartiers Bénéficiaires du projet PACAD	Présentation du projet Ndoyé et du CES avec les instruments Implication des parties prenantes Critères de choix des bénéficiaires Nombre des bénéficiaires Questions de formation/renforcement

				La différence entre PACAD et Ndoyé.
Sibut	27/12/2023	27 personnes	Préfète de la Kémo Mairie de Sibut Ministère de la jeunesse et sports (centre d'animation des jeunes) Commune, OFCA, déplacés, handicapés, commerçants, veuves minorité peuhls, ministère de la jeunesse (centre d'animation de Sibut) la jeunesse de Sibut,	Présentation du projet Ndoyé et du CES avec les instruments Implication des parties prenantes Critères de choix des bénéficiaires Nombre des bénéficiaires Questions de formation/renforcement
Bangui	04/01/2024	12 personnes venant de plusieurs structures :	Société civile (forum de la société civile travaillant avec la Banque mondiale), handicapés, OFCA, Ministère de l'Environnement et du développement durable, Ministère de l'Action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale ; Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant ; Ministère du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la formation professionnelle	Présentation du projet Ndoyé et du CES avec les instruments Implication des parties prenantes Critères de choix des bénéficiaires Nombre des bénéficiaires Questions de formation/renforcement Montant de transfert monétaire Impact des projets antérieurs (PACAD, Londo).

4.3. Synthèse des besoins des parties prenantes

Cette section présente une synthèse des besoins des parties prenantes du projet sur la base des consultations réalisées durant la phase de préparation du projet avec les catégories de parties prenantes touchées et de parties prenantes concernées. Le tableau 6 ci-dessous donne le résumé des besoins des parties prenantes.

Tableau 6: Synthèse des besoins des parties prenantes

Communauté	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Zone A : Bambari	<p>Autorités administratives et locales (Préfet, Maire, etc.)</p> <p>Services techniques déconcentrés (Santé, jeunesse et sport, affaires sociales, etc.)</p> <p>ONG et société civile (Organisations de jeunesse et des femmes, etc.)</p> <p>Communautés : déplacés, Peuhl, veuves, femmes, personnes handicapées, commerçants</p>	<p>Commis de l'Etat et des fonctionnaires affectés dans la zone du projet</p> <p>Les organisations de la société civile locale et les organisations à assise communautaire</p> <p>Les représentants des groupes vulnérables et minoritaires</p>	<p>Français, Sango (langue nationale) et Langues vernaculaires (Banda, Yakoma, etc.)</p> <p>Autres langues des groupes minoritaires</p>	<p>Transmission des informations à travers la radio nationale, la radio locale, téléphone mobile, lettre, affiches, panneaux publicitaires, dépliants, prospectus, sketch, campagne de sensibilisation, focus groupe</p>	<p>Adopter une approche inclusive et participative dès le début, non axée seulement sur la communication d'information mais sur l'engagement itératif de parties prenantes, surtout au niveau local ;</p> <p>Concevoir et mettre en place des méthodologies de participation appropriées pour engager les groupes vulnérables, surtout au niveau local ;</p> <p>Mener des campagnes de sensibilisation et d'information à l'endroit des populations ;</p> <p>S'appuyer sur les moyens de communication appropriés et utilisés par les populations locales (radio communautaires, relais, etc.) ;</p> <p>Utiliser la main d'œuvre locale lorsque la compétence existe au niveau local (il</p>

					s'agit des relais communautaires et des traducteurs des informations en langue locale) ; choisir réellement les bénéficiaires dans les communes et ne pas insérer les noms des gens venant de Bangui ou autres localités
Zone B : Sibut	<p>Autorités administratives et locales (Préfet, Maire, chefs de villages/quartiers)</p> <p>Services techniques déconcentrés (Santé, jeunesse et sport, affaires sociales, etc.)</p> <p>ONG et société civile (Organisations de jeunesse et des femmes, etc.)</p> <p>Communautés : déplacés, Peuhl, veuves, femmes, personnes handicapées, commerçants</p>	<p>Commis de l'Etat et des fonctionnaires affectés dans la zone du projet</p> <p>Les organisations de la société civile locale et les organisations à assise communautaire</p> <p>Les représentants des groupes vulnérables et minoritaires</p>	<p>Français, Sango (langue nationale) et Langues vernaculaires (Banda, etc.)</p> <p>Autres langues des groupes minoritaires</p>	<p>Transmission des informations à travers la radio nationale, la radio locale, téléphone mobile, lettre, affiches, panneaux publicitaires, dépliants, prospectus, sketch, campagne de sensibilisation, focus groupe</p>	<p>Adopter une approche inclusive et participative dès le début, non axée seulement sur la communication d'information mais sur l'engagement itératif de parties prenantes, surtout au niveau local ;</p> <p>Concevoir et mettre en place des méthodologies de participation appropriées pour engager les groupes vulnérables, surtout au niveau local ;</p> <p>Mener des campagnes de sensibilisation et d'information à l'endroit des populations ;</p> <p>S'appuyer sur les moyens de communication appropriés et utilisés par les populations locales (radio communautaires, relais, etc.) ;</p>

					Utiliser la main d'œuvre locale lorsque la compétence existe au niveau local (il s'agit des relais communautaires et des traducteurs des informations en langue locale) ; choisir réellement les bénéficiaires dans les communes et ne pas insérer les noms des gens venant de Bangui ou autres localités
Zone C : Bangui	Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité et de la réconciliation nationale; Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant; Ministère du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la formation professionnelle; Ministère de l'environnement et du développement durable; Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale; Ministère des finances et du budget; Société civile (forum de la	Fonctionnaires de l'administration publique Organisations de la société civile	Français, Sango (langue nationale)	Transmission des informations à travers la radio nationale et les radios communautaires, téléphone mobile, lettre, affiches, panneaux publicitaires, dépliants, prospectus, sketch, campagne de sensibilisation, focus groupe, réseaux sociaux; visioconférence	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré Augmenter le taux du cash de 25,000 à 100,000 FCFA

	société civile travaillant avec la BM; ONAPHA; OFCA; CIEED; etc.); Banque mondiale				
Zone D : Birao	<p>Autorités administratives et locales (Préfet, Maire, chefs de villages/quartiers)</p> <p>Services techniques déconcentrés (éducation, affaires sociales;)</p> <p>ONG et société civile (ONG NOURRIR)</p> <p>HCR, PAM, CNR</p> <p>Les réfugiés (des différentes nationalités) et communautés d'accueil.</p> <p>Autres groupes marginalisés: déplacés internes, Peuhl, veuves, femmes, personnes handicapées, commerçants</p>	<p>Commis de l'Etat et des fonctionnaires affectés dans la zone du projet</p> <p>Les organisations de la société civile locale et les organisations à assise communautaire</p>	<p>Français, Sango (langue nationale)</p> <p>Autres langues des réfugiés (arabe, anglais, etc.)</p>	<p>Transmission des informations à travers la radio nationale, la radio locale, téléphone mobile, lettre, affiches, panneaux publicitaires, dépliants, prospectus, sketch, campagne de sensibilisation, focus groupe.</p>	<p>Sensibilisation des autorités et les communautés d'accueil</p> <p>Veiller au bon enrôlement des bénéficiaires</p>

4.4. Stratégie de diffusion de l'information

L'engagement des parties prenantes sera un processus continu qui se déroulera à la divulgation du présent PMPP et pendant toutes les phases du projet. Cette section vise à décrire les différentes méthodes qui serviront à communiquer avec chacun des groupes d'intervenants identifiées dans les sections précédentes. La mise en œuvre consiste à organiser, piloter et gérer la communication. Cela revient à élaborer des stratégies, à gérer ces dernières, à les budgétiser et à prévoir un suivi et une évaluation des actions menées pour l'engagement des parties prenantes.

Ainsi, le plan de communication vise à :

- Informer les parties prenantes sur le processus et les critères méthodologiques du projet ;
- Permettre aux parties prenantes de donner leurs avis sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans le cadre du projet ;
- Favoriser et maintenir l'adhésion des parties prenantes intéressées et engagées ;
- Obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes antagonistes et passives, à l'exemple de certaines organisations de la société civile;
- Adopter une démarche inclusive et participative dans le processus d'identification et résolution des problèmes sociaux et environnementaux découlant de la mise en œuvre du Projet ;
- Impliquer les groupes vulnérables (en particulier les filles/femmes, les personnes handicapées et autres groupes vulnérables) à travers une approche ciblée ;
- Promouvoir la transparence du processus et son appropriation par toutes les parties prenantes.

A cet égard, le plan de communication veillera à identifier les meilleurs messages à faire passer et les vecteurs pertinents dont :

- Des consultations publiques qui seront prévues avec les bénéficiaires du projet ;
- Des focus group pour envisager les personnes affectées et les représentants des organisations corporatives, les femmes et les personnes handicapées. Il convient de noter que les focus group avec les femmes doivent être organisés de sexe séparé et dans des conditions sûres et confidentielles avec des femmes facilitatrices, afin d'assurer un libre échange ;
- Des entretiens directs avec les structures telles que les organisations de la société civile, Services techniques, autorités administratives, collectivités locales, structures publiques et privées de formation et d'emploi ;
- L'organisation périodique des ateliers avec les parties prenantes.

Plusieurs approches seront combinées pour assurer le succès de l'information des parties prenantes tout au long du cycle du projet. Les informations à diffuser par le projet porteront principalement sur :

- Les objectifs et résultats attendus du projet ;
- Les enjeux, opportunités et contraintes du projet Ndoyé ;
- Les rôles et responsabilités de chaque entité dans la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du projet ;
- Le mécanisme de communication et de gestion des réponses.

L'UGP sera responsable de la notification et la diffusion des informations qui seront réalisées à travers les mass-médias notamment les radios et télévisions, les journaux etc. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous (incluant les refugies qui ne

parler pas française ou Sango). Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées, les informations seront largement diffusées avant la tenue des réunions.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le projet. D'autres moyens de communication actuellement disponibles seront également employés : sites internet et réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp) dans la mesure du possible et suivant les cibles. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

Tableau 7 : Synthèse de la stratégie de diffusion des informations

Phase du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsable
Préparation du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Contenu du Projet ; - Participation à la préparation des instruments de sauvegardes (PMPP ; PGMO ; VBG ; PGS) - Facilitation des consultations 	<ul style="list-style-type: none"> - Courriel - Téléphone - Diffusion des documents du Projet - Visio-conférence - Media ; radio 	Pendant la phase de préparation du Projet	Différents Cabinets des Ministres concernés ; Bureau de la Banque mondiale ; UGP ; ONG et organisations de la société civile ; préfets	Equipe de la Banque Mondiale (TTL et sauvegardes) ; Les responsables des Ministères concernés MAHSRN
Mise en œuvre des sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi de sauvegardes - Rapport d'inspection et de contrôle - Procès-verbal des visites conjointes 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail, - Téléphone, - Réunions ; - Diffusion documents - Media - Radio 	- Pendant la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Min de l'Environnement et du développement durable ; - Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité et de la réconciliation nationale ; - Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant - Préfectures ; Communes - ONG et société civile et les associations communautaires et des vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP - DGE
Surveillance interne de la mise en œuvre des sauvegardes et diffusion du rapport	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports internes de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail, - Téléphone, - Media ; Radio - Réunions ; - Diffusion documents 	- Pendant la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Préfectures - Services déconcentrés - ONG et Société civile - communes 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP - Inspecteur préfectoral de l'Environnement et du développement Durable

Phase du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsable
Suivi externe de la mise en œuvre des mesures sociales	- Rapport de surveillance externe	- Mail - Téléphone - Media; Radio - Diffusion des rapports	- Pendant la mise en œuvre du projet	- Préfectures - Services déconcentrés - ONG locales et Société civile et les associations communautaires et des vulnérables	- UGP - DGE
Renforcement des capacités des acteurs dans la mise en œuvre des mesures de sauvegardes	- Rapport d'évaluation de besoins de formation - Critères de sélection des candidats - Rapport de formation	- Dépôt des documents dans les Préfectures concernées - Affichage des thèmes, de la liste des participants, des critères de participation et des programmes de formation - Mail ; Media; Radio	Pendant la mise en œuvre du projet	- Acteurs institutionnels - ONG et société civile y compris les associations communautaires et des vulnérables - Leaders communautaires et religieux	- UGP - DGE
Suivi-évaluation	- Indicateurs de suivi - Méthodes/techniques de renseignement des indicateurs - Rôles des acteurs dans la collecte des données - Période de collecte des données	- Courriel - Téléphone - Media ; Radio - Réunion sur site - Video-conférence - Diffusion documents - Formation	Pendant la mise en œuvre et à la clôture du Projet	Ministères et structures concernées Comité de Pilotage du Projet	- MAHSRN - Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant - Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale - UGP - Ministère de l'environnement et du développement durable

4.5. Stratégie proposée pour la consultation des parties prenantes

Diverses techniques d'engagement sont utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, rassembler des informations auprès des parties prenantes, consulter les parties prenantes et diffuser les informations relatives au programme aux parties prenantes. En fonction du public visé, de la culture et de l'objectif de la participation à un groupe de parties prenantes, les méthodes suivantes seront utilisées :

- Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernés ;
- Enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- Réunions publiques ou communautaires, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis seront régulièrement organisés ;
- Méthodes participatives ;
- Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

Pendant l'exécution du projet Ndoyé, les consultations vont accompagner les activités de suivi environnemental et social. Le tableau 8 ci-dessous résume la stratégie pour les consultations.

Tableau 8 : Stratégie proposée pour les consultations

Étape du projet	Parties prenantes ciblées	Sujet de la consultation / message	Méthode utilisée	Responsabilités	Fréquence Calendrier /
<i>Phase de préparation du projet</i>	Points focaux des ministères concernés Coordination de PACAD Organisations de la société civile Services techniques de l'Etat HCR, PAM Refugies et communautés d'accueil.	<i>Présentation du projet et recueil des commentaires sur les activités du projet. Informer sur les progrès, Consulter sur les principaux risques - Noter les événements publics pour diffuser les résultats - Communiquer des informations sur le MGP</i>	- Ateliers/Réunions - Visioconférence - Distribution des documents - Publication	- UGP/Coordination - Ministère de l'Action humanitaire - Ministère du genre, femme et protection sociale - Services techniques des Ministères concernés - Banque Mondiale - HCR, PAM, NRC	<i>Permanent jusqu'à l'approbation du projet</i>
<i>Préparation des instruments environnementaux et sociaux</i>	- Points focaux des ministères concernés - Coordination PACAD - UGP Ndoyé - Organisations de la société civile - Représentants des communautés	- Informer l'ensemble des parties prenantes sur les tenants et les aboutissants du Projet ; - Recueillir et analyser les avis et	- Réunions - Video-conférence - Réseaux sociaux - Distribution des documents - Consultations à travers des entretiens catégorisés - Publication	<i>Coordination PACAD (Clôturé) UGP Ndoyé Consultants Spécialistes BM Ministère de l'environnement</i>	<i>Avant approbation pour certains et avant démarrage du projet pour d'autres</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - Refugies - Services techniques de l'Etat (ONI, Ministères sectoriels y compris la Fonction publique et les finances) 	<ul style="list-style-type: none"> préoccupations des parties prenantes touchées et le groupe vulnérable ; - Analyser les résultats de la participation publique, afin de les intégrer dans le processus de conception, de mise en œuvre et du suivi du Projet ; - Réduire les divergences lors de la mise en œuvre et du suivi des activités afin d'éviter des situations de conflits. 			
<i>Mise en œuvre du projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Points focaux des ministères concernés - UGP/Coordination du projet - Organisations de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de gestion du travail ; - Plan de santé et de sécurité au travail (PSS) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions - Publication - Sites internet - Communication Entretien - Distribution des 	UGP/Coordination du projet, Ministères concernés, Spécialistes de la Banque Mondiale	<i>Mensuellement ; trimestriellement selon les types des réunions</i>

	<p>société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services techniques de l'Etat (ONI, Ministères sectoriels y compris la Fonction publique et les finances) - Les medias - Les refugies et les communautés d'accueil - Des groups marginaliser. 	<p>Préparation et intervention en cas d'urgence</p>	<p>documents Diffusion des rapports</p>		
--	--	---	---	--	--

4.6. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les parties prenantes reposeront sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés. A cet effet, le projet sollicitera les points de vue des groupes vulnérables et/ou défavorisés comme les personnes à mobilité réduite, les veuves, personnes de troisième âge et bien d'autres personnes vulnérables. L'une des particularités du projet Ndoyé avec le financement additionnel est que les bénéficiaires sont aussi des vulnérables. A ce titre, une attention soutenue doit leur être réservée.

Pour faciliter les contacts et la communication avec ces groupes vulnérables, les méthodes suivantes seront utilisées :

- Des fora sur les résultats des consultations relatives à l'engagement des parties prenantes ;
- Des réunions avec les leaders d'opinion (notables, responsables syndicaux, collectif des personnes affectées, etc.) ;
- L'implication du HCR et de la CNR;
- Des rencontres avec les groupements de jeunes (filles et garçons), les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables, tels que les femmes, pour qui les consultations doivent être organisées de façon séparée et dans des conditions sûres et confidentielles avec des femmes facilitatrices ;
- Des concertations sur les mesures d'accompagnement et la sensibilisation des populations ;
- Des entretiens individuels pour conseiller et accompagner les parties prenantes ;
- Un système d'affichage au niveau des lieux publics ;
- Des communiqués de presse (radios et journaux), des émissions radios ou télévisées tout au long du processus de préparation et de mise en œuvre du projet pour bien informer sur les activités du projet ;
- Des sessions de formation (renforcement des capacités) en communication des différentes parties prenantes sur les réclamations et la gestion des plaintes et d'autres thèmes.

Les mesures suivantes seront prises afin d'éliminer les obstacles à une participation / un accès complet et facilitant à l'information : une assistance logistique serait fournie aux représentants des régions éloignées, aux personnes handicapées et aux moyens financiers insuffisants pour leur permettre d'assister aux réunions publiques organisées par le Projet. Dans les cas où le statut de vulnérabilité peut entraîner la réticence ou l'incapacité physique des personnes à participer à des réunions à grande échelle, le projet organisera des discussions séparées en petits groupes dans un lieu facilement accessible, ce qui permet au projet de contacter les groupes qui le souhaitent dans des circonstances normales.

4.7. Calendrier

Le calendrier annonce un processus dynamique durant toutes les phases du Projet. Il sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de l'implémentation du projet. Il répertorie les phases du projet et les décisions majeures.

Tableau 9: Calendrier

Étapes/Acteurs	Activités	Période
Note conceptuelle du projet	Missions de préparation du Projet	Novembre – Décembre 2023
Document d'évaluation du Projet (PAD)	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations publiques (autorités administratives et locales, services déconcentrés, communautés, ONG et société civile, groupes vulnérables) 	<ul style="list-style-type: none"> • Novembre – Décembre 2023 • Décembre 2024 – Février 2025 (pour les fonds additionnels)
Préparation des instruments	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement des consultants pour l'élaboration des documents environnementaux et sociaux (PMPP, PGMO, VBG, PGS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Novembre – Décembre 2023 • Février 2025
	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement consultant pour la révision des instruments pour les adapter au financement additionnel • Elaboration du PMPP, PGMO, VBG, PGS • Revue des instruments • Révision des instruments et élaboration d'un PGES pour le fonds additionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2023 – Mars 2024 • Janvier – Mars 024 • Février – mars 2025
	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation et publication des documents de sauvegarde 	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier – Mars 024 • Février – mars 2025
Comité Régional des Opérations de la BM	<ul style="list-style-type: none"> • Revue du Projet par la Vice-présidence régionale de la Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Février 2024
Conseil d'administration de la BM	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission du Projet à l'approbation du Conseil d'Administration 	<ul style="list-style-type: none"> • Mai 2024 • Mai 2025 (pour les fonds additionnelles)
Mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Implémentation des documents 	<ul style="list-style-type: none"> • Juin 2024 • Juin 2025 (pour les fonds additionnelles)

4.8. Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, l'Unité de Gestion du Projet devra recruter :

- un spécialiste environnemental,
- un spécialiste social,
- un spécialiste genre et VBG/EAS/HS.

Les deux spécialistes sociaux se chargeront de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés. Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sont compilées dans un formulaire de retour d'information qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par courriel et courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou un site web dédié. Il est important que dans tout dialogue développé avec les parties prenantes, il y ait un retour d'information y compris dans les langues locales. Dans ce sens, après chaque consultation, des réponses aux questions, des commentaires (écrit ou oral) et des suggestions seront établies pour servir entre autres à préparer la méthode de communication pour le retour d'information aux parties prenantes (rencontre de groupe, affiche publique, communication écrite ou verbale au représentant des parties prenantes, communication médiatique, etc.). Ces communications de retour sont planifiées de commun accord avec l'UGP.

Les retours d'informations compilés par le personnel dédié de l'UGP sont partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire pour tenir compte de la culture et du niveau d'éducation. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- La solution retenue ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

4.9. Phases ultérieures du projet

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet selon le principe de redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

5. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre la mobilisation des parties prenantes

5.1. Besoins en formation

L'UAMOP devrait s'assurer que les spécialistes environnementaux et sociaux en son sein ont les compétences requises pour mettre en œuvre le PMPP. Tous les spécialistes devront bénéficier dans le cadre du projet d'une formation suffisante concernant le CES de la Banque mondiale pour assurer qu'ils ont la capacité de correctement exécuter leurs tâches, notamment sur les questions importantes relatives au PMPP, notamment la consultation approfondie, la gestion du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et la prévention et la réponse à l'EAS/HS. En outre, le personnel impliqué dans la gestion et la mise en œuvre du projet devrait bénéficier d'une formation suffisante pour leur permettre de comprendre les risques environnementaux et sociaux du projet et les mesures d'atténuation que le projet s'est engagé à mettre en œuvre. Enfin, toutes les personnes impliquées dans le projet devront recevoir une formation de base relative à la prévention et la réponse à l'EAS/HS.

5.2. Fonction et responsabilité de mise en œuvre du PMPP

La mise en œuvre de PMPP exige la mobilisation de ressources humaines.

Le Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité et de la réconciliation nationale sera en charge des activités de mobilisation des parties prenantes. Les entités responsables de la réalisation des activités de mobilisation des parties prenantes sont principalement la coordination/unité de gestion du projet à travers les spécialistes de sauvegardes environnementales et sociales, sous la supervision du Coordonnateur du projet. Ils seront appuyés par les structures locales qui seront mises en place dans les zones d'intervention du projet et les ONG locales y compris les Associations locales ou communautaires avec lesquelles le projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation. La responsabilité globale de la mise en œuvre du PMPP incombe au coordonnateur de l'Unité de gestion du projet (UGP).

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité des spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale. Cependant, au sein de l'UGP, ils seront appuyés par le Coordonnateur, le responsable suivi et évaluation du Projet et le spécialiste en gestion financière ou leurs équivalents dans la mise en œuvre de ses activités, en coordination avec les divers relais et acteurs identifiés au niveau local.

Les informations seront transmises aux spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

5.3. Budget de mise en œuvre du PMPP

L'estimation budgétaire pour la préparation et la mise en œuvre du PMPP est de 170.000.000 FCFA.

Tableau 10 : Budget estimatif du PMPP

Catégories budgétaires	Quantité	Coûts unitaires	Fois/Années	Coûts totaux (CFA)	Remarques
1. Consultations / Planification Participative, Réunions Décisionnelles					
1a. <i>Réunions de lancement de projet</i>	7	2 000 000	1	14 000 000	Une réunion
1b. Vulgarisation du PMPP à travers des <i>de groupes de discussion organisés</i>	7	1 000 000	4	28 000 000	1 groupe par préfecture
1c. Réunions au niveau préfectoral sur les approches du projet, stratégie de ciblage géographique et ménages	6	1 000 000	1	6 000 000	1 réunion par préfecture
1d. Communication (radio, media etc.)		5 000 000	4	20 000 000	
2. Enquêtes auprès des bénéficiaires					
3. Mécanisme de gestion des plaintes					
3a. Mise en place et <i>formation des comités</i>	FF	15 000 000	1	15 000 000	
3b. Fonctionnement des comités	FF	5 000 000	7	35 000 000	
3 c. investigations/visites des sites			4	20 000 000	
3.d MGP matériaux de communication (incluant les messages de radio)		20 000 000	1	20 000 000	
4. Autres dépenses					
BUDGET TOTAL D MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES :				170 000 000 ⁵	

⁵ Le coût des campagnes d'information et des formations sur la VBG, y compris les frais d'orientation, est inclus dans le plan de prévention de la violence et des abus sexuels. Le coût du personnel sera imputé au budget de gestion.

5.4. Les principes pour le MGP

Pour la bonne mise en place et la gestion du présent mécanisme de gestion des plaintes, il est important pour tout usagé de respecter et appliquer les principes suivants :

- **La Transparence, équité et absence de représailles** : les plaintes doivent être traitées à l'intérieur d'un processus compréhensible et transparent et ce, sans aucun coût ni représailles, toutes les informations utiles pour la gestion des plaintes doivent à la portée des plaignants, ils doivent être éclairés sur les processus de gestion des plaintes. Les parties impliquées doivent être informées en avance de la plainte et avoir suffisamment d'informations sur le déroulement du processus pour inspirer confiance quant à l'efficacité du mécanisme et à sa capacité à satisfaire l'intérêt public. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence. La transparence devra également être jugée par rapport à d'autres considérations comme le respect de la confidentialité afin d'éviter d'exacerber les tensions entre différents groupes.
- **La Confidentialité** : l'anonymat et la vie privée des plaignants est privilégié dans la gestion des plaintes (dès le dépôt des plaintes). Ils doivent être préservés lorsque les circonstances l'exigent. Pour créer un environnement de confiance où les gens peuvent plus facilement soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs qu'il n'y aura pas de conflits, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité contribue à la sécurité et la protection des plaignants et de ceux qui gèrent les plaintes. Ainsi, pour la question de sécurité, il est important de limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles sur le plaignant et sur l'accusé. Toutes les procédures du traitement des requêtes et des plaintes sont conduites dans le plus grand respect de tous, et ce, par toutes les parties et, le cas échéant, dans la plus stricte confidentialité.
- **Le respect de la dignité du plaignant** : Ce principe doit être pris en compte dans les procédures de gestion des plaintes. Le respect de la dignité d'une personne implique de **traiter la personne avec égard et considération**, quels que soient notamment son âge, son origine ethnique, son état de santé physique ou mentale ou sa condition sociale. Ceci implique que les souhaits, les décisions éclairées des plaignants(es) soient respectées. Cela permet donc au plaignant d'être en confiance avec le comité en charge de gestion de sa plainte ;
- **La sécurité** : Pour ce principe de sécurité, il est important dans la gestion des plaintes reçues de protéger l'anonymat des plaignants, au besoin, en assurant la confidentialité nécessaire en cas de plaintes sensibles et hypersensibles (EAS/HS) pour la question de sécurité de la personne abusée et de ceux qui sont chargés du traitement du dossier. Les informations sur le dossier ne doivent pas être divulguées, limiter le nombre des gens ayant accès aux informations des plaintes sensibles et hypersensibles.

En plus du présent PMPP, il sera élaboré un Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) qui intégrera les éléments du MGP.

Rappelons que le PGMO est en conformité aux prescriptions de la législation nationale et de la NES n°2 sur l'emploi et les conditions de travail, le PGMO a pour objet de faciliter la planification et la mise en œuvre du projet Ndoyé en déterminant les besoins et la gestion de la main-d'œuvre et les risques associés à son utilisation. Il décrit la manière dont les travailleurs du projet seront gérés. Il permet en outre de mettre en place les dispositions nécessaires et d'évaluer les mesures idoines pour atténuer les risques identifiés.

Le PGMO présente les procédures de gestion de la main-d'œuvre. Ces procédures sont dynamiques et pourraient être revues et mises à jour au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet.

Les cas sensibles

En cas de plaintes sensibles à l'exemple de violence basée sur le genre, exploitation et abus sexuel, harcèlement sexuel, eux principes essentiels seront mis en avant (Confidentialité et Sécurité).

- **Confidentialité** : Le projet Ndoyé créera un environnement où les gens peuvent plus facilement soulever leurs inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûr qu'il n'y aura pas de représailles s'ils l'utilisent, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet donc d'assurer la sécurité et la protection de ceux qui déposent une plainte et des personnes concernées par celles-ci. Pour ce faire, le projet doit prendre des dispositions pour limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles.
- **Sécurité** : Le projet Ndoyé s'assurera que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou une inquiétude en toute sécurité, il faut soupeser soigneusement les risques potentiels pour les différents usagers et les intégrer depuis la conception à la mise en œuvre du MGP.

Les plaignants concernés dans cette catégorie des plaintes sont enregistrés dans une fiche et consignés dans un cahier registre. Au niveau de la fiche, le Point focal décline toute l'identité du plaignant, tandis que dans le registre, un code secret est attribué à ce plaignant pour raison de confidentialité.

Ces plaintes une fois enregistrées sont transférées immédiatement à la Banque mondiale pour information et avis via l'UGP/Coordination.

- **Approche centrée sur la survivante** : Ce principe directeur signifie que le processus de gestion de plaintes EAS/HS doit être axé sur « le meilleur intérêt à court et à long terme de la survivante/plaignante » et que « la survivante doit être au centre » du mécanisme de signalement et de référencement. Il appelle à la création d'un environnement favorable, digne et protecteur pour les survivantes, ainsi qu'au plein respect de leurs droits, souhaits et choix. L'approche centrée sur la survivante crée un environnement propice à la divulgation, en toute sécurité, des griefs et « contribue à promouvoir le rétablissement de la survivante et à renforcer sa capacité à identifier et à exprimer ses besoins et ses souhaits ; cela renforce également la capacité de la personne à prendre des décisions concernant les interventions possibles. Tous les aspects du MGP doivent être fondés sur le consentement

de la survivante. Cela implique: l'offre aux femmes et aux enfants survivants de la possibilité de partager leurs allégations avec un membre féminin du personnel ; garantir une approche respectueuse, culturellement et socialement sensible et sans jugement de la part des agents du MGP – ce qui signifie que les agents chargés des dossiers ont reçu une formation sur l'écoute empathique et sans jugement ; traiter chaque survivante avec dignité et respect ; offrir aux survivantes la possibilité de raconter leur histoire avec leurs propres mots tout en garantissant que le choix de raconter ou non cette histoire leur appartient uniquement. Les agents du MGP ne devraient pas faire pression sur les survivantes pour obtenir des informations qu'elles ne sont pas prêtes à partager ; et les survivants ne devraient pas avoir à raconter leur histoire plusieurs fois, ce qui pourrait entraîner revictimisation.

Violences Basées sur le Genre (ou violence sexiste)

« La violence sexiste est une expression générique qui s'entend de tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne, et qui est fondée sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes. Elle englobe des actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée. La violence sexiste touche de manière disproportionnée les femmes et les filles au cours de leur vie et prend de nombreuses formes y compris les services sexuels, physiques ou psychologiques. Elle se produit au sein du foyer, dans la rue, dans les établissements d'enseignement, au travail, dans les plantations agricoles et les camps de réfugiés aussi bien en temps de paix comme période de conflit et de crise »⁶.

Six principaux types de VBG ont été définis pour permettre la collecte de données et l'analyse de statistiques sur la VBG : 1) Viol, 2) Agression sexuelle, 3) Agression physique, 4) Mariage forcé, 5) Dénier de ressources, d'opportunités ou de services, 6) Violences psychologiques et/ou émotionnelles⁷.

Exploitation et atteintes sexuelles et harcèlement sexuel

« L'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel sont des manifestations de violence sexiste.

- Exploitation sexuelle : tout abus ou toute tentative d'abus de position de vulnérabilité de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles y compris mais sans s'y limiter le fait de profiter financièrement socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne.

⁶ Banque Mondiale, Note de bonnes pratiques, Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI, Lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil, Deuxième édition, février 2020, p :7.

⁷ Voir Gender-Based Violence Information Management System (GBVIMS), Outils de classification des VBG (www.gbvims.com).

- Atteintes sexuelles : intrusion physique effective ou menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force, sous la contrainte ou dans des conditions inégalitaires.
- Harcèlement sexuel : Toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle raisonnablement propre à choquer ou humilier, lorsqu'il entrave la bonne marche du service, est présenté comme une condition d'emploi ou crée au lieu de travail un climat d'intimidation, d'hostilité ou de vexation »⁸.

Dans le cadre du projet Ndoyé, cela peut se manifester, par exemple, au moment de l'identification des individus bénéficiaires. Quelqu'un de la chaîne de décision pourrait proposer à une femme de l'inscrire comme bénéficiaire en contrepartie de son sexe.

Réception et traitement des plaintes liées aux Exploitations et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel

- 1- *Réception des plaintes sensibles/hypersensibles* : Tous les comités peuvent recevoir ces plaintes à travers les canaux mis en place (Numéro vert, Boîtes aux lettres, Courriers, Fiche, entretien individuel, etc.). Mais une fois la nature de la plainte identifiée, celle-ci devrait immédiatement être retirée du lot pour subir un traitement confidentiel. Il est souhaitable que le projet Ndoyé ait des CGP dans les structures discrètes et accessibles à l'instar des centres hospitaliers, des confessions religieuses, des ONG locales, etc. Ces CGP doivent faire l'objet de sensibilisation au niveau communautaire. Aussi, sera-t-il désigné un point focal VBG dans chaque comité. Ce point focal sera spécialement formé pour ce genre de plaintes.
- 2- *Enregistrements des plaintes sensibles/hypersensibles* : Les plaintes de cette nature seront enregistrées dans le registre et codifiées pour plus de confidentialité et de sécurité du plaignant et/ou survivants. Ainsi leurs identités seront uniquement des codes donnés par le CGP et/ou avec le concours du projet/UGP. Ensuite les mêmes données seront retranscrites dans une fiche, puis transmises immédiatement à la coordination de Ndoyé via les moyens disponibles. Le projet Ndoyé informera la Banque Mondiale dans les 24 heures et les dispositions prises.
- 3- *Traitement des plaintes sensibles/hypersensibles* : Il s'agit d'une opération qui requiert le plus souvent le choix éclairé de la personne survivante. Après vérification, le survivant devrait, si elle veut, immédiatement être référé dans une structure sanitaire et confier aussitôt à services de conseils et d'appui psychologique. Par la suite le projet s'appuiera sur la législation en vigueur et du consentement éclairé du survivant pour continuer la procédure du traitement.

NB : *Le traitement des plaintes sensibles/hypersensibles se feront dans la confidentialité avec consentement et choix éclairé des survivants(es) et le respect de la dignité humaine.*

6. Suivi et reporting

6.1. Participation des acteurs et outils de suivi

⁸ Ditto, p : 8 et 9.

Le PMPP fera l'objet d'un suivi fondé à la fois sur des rapports qualitatifs (sur la base de rapports intermédiaires) et sur des rapports quantitatifs liés à des indicateurs de résultats sur la mobilisation des parties prenantes et la performance en matière de gestion de la plainte.

Les activités relatives au PMPP seront déclinées dans les Plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activité prévue, le responsable, la période d'exécution, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre.

Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les taux d'exécution, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées.

Les responsables du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP sont les Spécialistes chargés des sauvegardes environnementale et sociale de l'UGP (notamment la spécialiste sociale, la spécialiste genre VBG/AES/HS et éventuellement le/la spécialiste environnementale qui sera recruté), en collaboration éventuelle avec le Spécialiste en suivi-évaluation du Projet notamment.

En effet, pour un suivi-évaluation participatif, le projet fera participer les parties prenantes et/ou des personnes ressources si nécessaire au programme de suivi et d'atténuation des impacts identifiés et dans l'établissement des rapports y relatifs.

6.2. Indicateurs de suivi

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement et de participation des parties prenantes :

- Nombre de réunions à différents niveaux (ateliers, rencontres avec les autorités administratives, coutumières, élus locaux, etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- Nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par le Projet;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- Pourcentage de survivant (e) qui se présente dans les 72 heures suivant un incident de viol qui sont référés pour la prise en charge médicale;
- Pourcentage de survivant (e)s qui sollicitent un appui judiciaire sont référées à ces services;
- Nombre des plaintes d'EAS/HS qui sont reçues par le MGP;
- Pourcentage de plaintes d'EAS/HS au MGP qui sont résolues dans le délai prévu;
- Pourcentage de plaintes d'EAS/HS qui ne sont pas résolues dans le délai prévu;
- Le délai moyen pour résoudre une plainte d'EAS/HS à travers le MGP;
- Nombre de sensibilisation sur les VBG, les comportements interdits, et le MGP;
- Nombre de populations ciblées/sensibilisées ventilées par sexe et par âge.

Toutefois, les indicateurs relatifs aux plaintes seront recueillis sur une base trimestrielle. D'autres indicateurs pertinents peuvent être recueillis suivant une périodicité à établir.

6.3. Rapports aux groupes de parties prenantes

Le reporting consistera en la production de comptes–rendus d’activités et de réunions, la rédaction des rapports d’ateliers et de rapports d’activités périodiques y compris la copie du registre du MGP. Les parties prenantes clé du MGP seront destinataires de ces rapports.

Une rubrique spécifique sera créée dans le rapport mensuel des activités de l’équipe du projet afin de rendre compte du fonctionnement et des performances du MGP.

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu’aux groupes élargis de parties prenantes à travers les vecteurs de communication énumérés dans la stratégie de communication notamment. Au cours de ces feedback, il sera rappelé de façon systématique aux parties prenantes l’existence du mécanisme de gestion des plaintes.

Annexes

- Annexe 1 : Tableau du suivi et reporting sur le PMPP
- Annexe 2 : Liste de présences aux réunions de consultation
- Annexe 3 : Structure de mise en œuvre du MGP
- Annexe 4 : Compte rendu des consultations à Birao

Annexe 1 : Tableau du suivi et reporting sur le PMPP

Principales questions d'évaluation	Questions d'évaluation spécifiques	Indicateurs Potentiels	Données Collecte
			Méthodes
MGP. Dans quelle mesure les parties affectées par le projet ont-elles reçu des moyens accessibles et inclusifs pour soulever des problèmes et émettre des plaintes ? L'agence d'exécution a-t-elle répondu à de tels griefs et les a-t-elle gérés ?	Les parties affectées par le projet soulèvent-elles des	Nombre de plaintes reçues	Dossiers de l'agence d'exécution et d'autres agences compétentes
Quel est le niveau de satisfaction des bénéficiaires ?	Problèmes et plaintes ?	Nombre de plaintes résolues dans les 10 jours	
	Avec quelle rapidité / efficacité les plaintes ont-elles été résolues ?	Nombre de plaintes émises, ventilées par sexe et par commune, résolues dans un délai spécifié.	
		Nombre de cas	
		d'Exploitation, d'Abus et de Harcèlement sexuel (EAS / HS) signalés dans les zones du projet, qui ont été référés pour un soutien sanitaire, social, juridique et de sécurité conformément au processus d'orientation en place (le cas échéant).	

		Nombre de plaintes	
		qui ont été (i) ouvertes, (ii) ouvertes pendant plus de 30 jours, (iii) résolues, (iv) fermées et (v) nombre de réponses satisfaisantes pour les plaignants, au cours de la période de référence, ventilé par catégorie de plainte, sexe, âge et lieu de résidence du plaignant	
Impact de la mobilisation des parties prenantes sur la conception du projet et	<ul style="list-style-type: none"> • Y avait-il de l'intérêt et du soutien pour le projet ? 	Nombre de consultations organisées (ventilé par nombre de femmes, de personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables).	Feuilles de présence /Procès-verbaux de Consultation des intervenants
mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il eu des ajustements apportés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet en fonction des commentaires reçus? 	Nombre de suggestions formulées lors des consultations qui ont entraîné une modification des activités du projet.	Formulaires d'évaluation
Comment les activités de mobilisation ont-elles fait une différence dans la conception et la mise en œuvre du projet?	<ul style="list-style-type: none"> • Des renseignements prioritaires ont-ils été divulgués aux parties concernées tout au long du cycle du projet? 		Enquêtes structurées






		Nombre de mesures prises en temps opportun en réponse aux commentaires reçus lors des séances de consultation avec les parties affectées par le projet.	Entrées des médias sociaux / médias traditionnels sur les résultats du projet
		Nombre de	
		séances de mobilisation désagrégées organisées, axées sur les groupes à risque du projet.	
Efficacité de la mise en œuvre.	Les activités ont-elles été mises en œuvre comme prévu? Pourquoi?	Pourcentage d'activités du PMPP mises en œuvre.	Stratégie de communication (Calendrier de consultation)
			Discussions De Groupe Périodiques
Les activités de mobilisation des intervenants ont-elles été efficaces dans la mise en œuvre?	L'approche adoptée pour la mobilisation des parties prenantes a-t-elle inclus les groupes désagrégés? Pourquoi ?	Principaux obstacles à	Réunions en face à face et / ou discussions de groupe avec des groupes vulnérables ou leurs représentants
		la participation identifiés avec les représentants des intervenants.	
		Nombre d'ajustements	
		effectués dans l'approche de mobilisation des parties prenantes pour améliorer la sensibilisation, l'inclusion et l'efficacité	

Annexe 2: Liste des présences aux réunions de consultation

MINISTRE DE L'ACTION HUMAINE ET DU TRAVAIL
 DE L'ARTICULATION DES SECTEURS
 DIRECTORATE GENERAL
 REPUBLIC OF CAMBODIA
 King Norodom Ranariddh
 Director General

Projet Filets sociaux adaptés et productifs pour la résilience en RCA

Consultation publique à Sibut
 LISTE DE PRESENCE

Noms et Prénoms	Fonctions	Institutions et contacts	Signature
1 KHONHON NIDE Brigette-Félicité	SGI Femme leader	Association RELEFCA PEULH	
2 ALIG-MATHOUSE Peulh	chef de ptiou		
3 NAMFEI-Landay Mrs Roy-Hedley	Change de programme	CPJK	
4 BASSRA GUSTAVE	Membre	Asso. Detroune	
5 ISSA-Morina	Mentrice	Affaires-Sociales	

6	Gwendam EHOCH	AGENT DE SANTE'	Centre de sante N'Gou	Stf
7	DEBAT esther	Agent de sante	Centre de sante N'Gou	Stf
8	BAGARA - Odette	Menagere	Stuae Dooi	Stf
9	BOUASSIO-Veronique	SECRISSE. Veuve	VEUVE	Stf
10	BOUYOUKOU AIMEE	Menagere	Centre	Stf
11	ANTHEME . Veronique	Menagere	veuve	Stf
12	THERESE MAYEE	3 ^e Stge	veuve	Stf
13	CHRISTINE GRANA	3 ^e Stge	veuve	Stf
14	MONOPORO Chella	Presidentiel Association	B C O	Stf

25	MBARATHARA Maxime	SS	celibataire	M. Mouty
26	MPOUNHA Juste	Commissaire au temple	celibataire	M. Mouty
27	DOCTOR ANICET	Président de FORGERON	celibataire	M. Mouty
28	NGANA-EUGENE	Sergent des disciplines	celibataire	M. Mouty
29	ABIBRA-Dilda	Présidente - Peule	veuve 72-02-63-69	M. Mouty
20	Moulimalet-Rosalie	Présidente O.F.C.A	celibataire 72-76-31-84	M. Mouty
21	NAMRENGA-Elise	Femme Veuve	celibataire	M. Mouty
22	BARBA Germain Fida	Président Jeunesse Keino	72726716 CP5K celibataire	M. Mouty
23	YAKONNA. Marcel	Responsable	veuve	M. Mouty

24	NDAKOU-Flore-Jeanneke	M. C. S. P	Affaire sociale	St
25	GRIALBATA-sylviane	Mme Pasteur	E. E. E. Lina	St
26	MAZAIRE. E. PAOTIBATE	Animateur Maison de Jeunes	Maison de Jeunes	St
27	GATHRO Lydie	Préfet Koro	Administration des Jeunes	St









Projet Filets sociaux adaptés et productifs pour la résilience en RCA

Consultation publique à Bangui, le 04 janvier 2024

LISTE DE PRESENCE

Noms et Prénoms	Fonctions	Institutions et contacts	Signature
Mme MAGUIBÈNE TAKROS-GOUMTA Edwige	Coordo Régionale Rou qui (PCHAD)	72 44 03 79 gkandoumha@gmail.com	
BESSIMBAKI DICKARJ-ARICHILO	Assistant SE PCHAD / UT	72 12 813 nichacaboutrye@gmail.com	
GAZAYONRO Jean - Baptiste	Coordonnateur régional Rouqui	72 68 58 17 jbrg42@gmail.com	
LADIBAYE Charlemagne	Président	UNAC 75038613 unac2020presie@gmail.com	
KOLIKA Vincent	Seu Vice-président	ONAPHA 75043740 yokotaki@gmail.com	
SONAYASSE Jean Eulès	Représentant du G6 (IEN)	72 92 07 13 jeanewalagmayouka@gmail.com	

ABOUSSOU Nourine	Directeur (HED)	75.46.03.77/72527850	
Emmanuelle ARABADIA Ti-GRIA	Présidente / Membre RELISAF Clerhoye	Forum Sociale Banque 72 02 50 52 / 75 03 47 17 M. Habunda Diyahegi	
OLIMKA M. Cloué	YERESA OFCA	75 75 03 43 / 22 80 03 24 dauwawau.jurlic@yathas Com	
MALOGOLO Auguste	DG/Action Humanitaire	MAHSRX 75 03 77 87 malogolo.gyphoo.fr	
KOINAKI Thodore	DGRPF / MRPFCE	thodorekoinak@gmail.com 75 24 08 66	
OUATA-FERKAIMO Jérôme - Paulin	Amateur du vin MAHSRX	72 33 07 74 / 75 20 80 2 ouataferkaimo@gmail.com	

MINISTRE DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA
SOLIDARITE ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

DIRECTION DE CABINET

PROJET DE FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS
ET PRODUCTIFS « PROJET NDOME »

UNITE D'APPUI DE MISE EN OEUVRE DU PROJET

N° _____/MAHSRN/DIRCAB/UMOP.25

FICHE DE PRESENCE

Objet de la réunion :

Date :

N°	Noms et prénoms	Fonction	Quartier/village	Téléphone	Signature
01	ASSANE DHE	CHEF DE Quartier	Tambaye 4	72.69.01.07	
02	NDRETE Adam	Responsable Femmes	IBOU-BI	72.838523	
03	AYAL Mahamad	chef de groupe	Bamal II	74.41.7432	
04	ARABI-Fotor	W.H.H	Tambaye III	72.44.2774	
05	FATIME Adlam	Présidente Association	OLMANCO	71.03.2905	
06	SAFIA-youmaef	Présidente femme présidente femme	Bamal I	72.43.31.00	
07	TAGYA-Mahamad	Présidente SIRIRI	Cité saufie	74.39.11.11	
08	BONKORO-THERESSE	Président OML Président OML	Combattant	72.92.29.46	
09	CLARA-Françoise	Représentant MCA Va Kaga	Banyuikoum	73.74.62.54	

10	ABAZENE-ESTHER	U. Baccellon IBOUKA COJ	Banyue Mbouraye	72.91.11.52	
11	ZOULEIKA Annadine	chef de group Brouard II	Brouard II	72.88.84.44	
12	HAKKA - Lainti	Respendable AVEC	Tambay 3	74.140.84.28	
13	KOMBELE - FLOUAREN	Resp ACDA	Nguenedama 3	72.73.64.20	
14	HAMITE - MAUMA	SG Coopératif V. K	Bawema	72.31.88.77	
15	SÉLAMBÉ - CONSTANT	Responsable chef de groupe Tournai	Touma	74.64.05.52	
16	AM AKINE - AMAN GOIC	chef de group Bougué Nauray	Banque Nauray	72.52.90.112	
17	ABDOLAH - Soumaine	chef de quartier Nguenedama 2	Nguenedama 2	72	
18	LETTE JINÉP JULIENNE	AM. SIER KERSI	BIRAO	72.86.37.62	
19	DON DE VIEU SIMPLICE	TGH	Banque Nauray	72.76.68.55	
20	Soumaine FRED	TGH	BIRAO	74.12.68.84	
21	IBRAHIM - Maloual	Président Coopérative	Brouard 4	72.07.64.56	
22	DEBARA BOURNA SELEHANA	CS - Commora	BIRAO	72.32.26.57	
23	BONGO - ENAR	Logisticien prefectural	Banque Nauray	74.12.09.66	
24	BE LINHI - MARIM	Responsable Religion	OBANGA	72.30.88.98	
25	ISSA Diendane	Responsable Religieux	Medeuno	72.53.70.82	

Annexe 3 : Structure du MGP

Le mécanisme de gestion des plaintes est subdivisé en trois niveaux :

- Niveau local (village), localité où s'exécute le sous- projet ;
- Niveau préfectoral ;
- Niveau national.

i) Composition des comités par niveau

Niveau local/communal :

Le comité local de gestion des plaintes est présidé par l'autorité locale compétente. Il est composé de :

- Le Maire ou son représentant ;
- Le chef du village ou de canton ;
- Le Chef de quartier ;
- point focal VBG;
- La représentante des associations des femmes ;
- Le représentant de la jeunesse ;
- Le représentant des personnes affectées ;
- Pour le cas spécifique de Birao, il sera ajouté les représentants des réfugiés, la CNR et le HCR.

Le comité local se réunit dans les 3 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Le comité après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé de la décision prise et notifiée par les membres du comité. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir le niveau sous préfectoral.

Niveau préfectoral

Le comité préfectoral de gestion des plaintes est présidé par le préfet. Il est composé de :

- Préfet ;
- Coordonnateur du projet ;
- Sous-préfet du département ;
- Responsable de suivi-évaluation ;
- Responsable administratif et financier ;
- Responsable de suivi des mesures environnementales et sociales ;
- Représentant de l'association des femmes.
- Point focal VBG

Le comité régional se réunit dans les 7 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte qui délibère et notifie au plaignant. A ce niveau une solution devrait être trouvée afin d'éviter le recours à la justice. Toutefois si le plaignant n'est pas satisfait alors, il pourra saisir les juridictions compétentes nationales.

Pour le cas spécifique de Birao, il sera ajouté les représentants des réfugiés, la CNR et le HCR.

Niveau national

Le comité national de gestion des plaintes est présidé par le Ministre de l'action humanitaire, de la solidarité et de la réconciliation nationale.

Il est composé de :

- Le Ministre ou son représentant
- 1 représentant de l'association des personnes handicapés
- Les spécialistes VBG, et spécialiste en sauvegardes social de l'UCP
- 1 représentant de la CNR
- 1 représentant du HCR
- 1 représentant du Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant
- 1 représentant du Ministère du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la formation professionnelle
- 1 représentant du forum de la société civile

Annexe 4 : Compte rendu des consultations à Birao

Du 14 au 19 février 2025, il s'est réalisé une mission de consultation publique à Birao qui abrite un important site des réfugiés Soudanais. Le site de 100 ha est transformé en quartier, le quartier Korsi à Birao. On dénombre environ 21 156 personnes, soit environ 8679 ménages. Les réfugiés continuent d'arriver et la mise à jour se fait au fur et à mesure.

Lors de cette mission de consultation, plusieurs acteurs ont été rencontrés. Pour l'ensemble de ces parties prenantes, le projet est arrivé au bon moment alors que le nombre des réfugiés dépasse celui de la population hôte. Chaque entité consultée a donné son point de vue et attentes sur le projet.

Pour les ONG (NOURRIR) : il faut revoir les bénéficiaires pour prendre en compte les communautés hôtes pour éviter des mécontentements de la part de la population. Le choix des infrastructures doit tenir compte à la fois des réfugiés et des communautés d'accueil. Dans le choix des infrastructures, ils suggèrent que quelques forages soient construits.

Pour les affaires sociales : ils regrettent que le projet ne s'étende pas aux autres zones où se trouvent aussi les réfugiés à l'exemple d'Amdafock. Il faut veiller au moment de l'enrôlement des bénéficiaires pour que ça soit les vrais vulnérables. Il faut impliquer les autorités locales dans l'identification des bénéficiaires.

Pour la CNR/HCR : Ndoyé est une bouffée d'oxygène après l'annonce de retrait de financement américain

L'arrivée de ce projet est un soulagement, une véritable bouffée d'oxygène

Les femmes réfugiées se sont organisées en association, elles demandent si le projet pourrait les appuyer. Cette association est reconnue par la CNR/HCR mais n'a pas encore véritablement bénéficié d'un accompagnement. La CNR est favorable qu'un appui leur soit apporté.

Ils sont très favorables pour l'exploitation des 50 hectares de parcelles agricoles

Le Ministère de l'agriculture (ACDA) :

Au cours de la mission, l'équipe a rencontré le chef secteur de l'agence centrafricaine pour le développement agricole (ACDA) qui représente le Ministère de l'agriculture et du développement rural. Il a exprimé sa joie à l'annonce de l'idée de l'exploitation d'une parcelle de 50 ha pour l'agriculture par les réfugiés. Il a commencé ses propos par un proverbe qui dit : « il vaut mieux apprendre à pêcher que de donner du poisson à un enfant ». Pour lui, c'est une très bonne nouvelle qu'il appuie. Cela se justifie aussi par le fait que les réfugiés sont de grands travailleurs.

Il recommande que le projet tienne compte du calendrier agricole qui est exigeant. Selon lui, le calendrier de la campagne agricole se présente comme suit :

- Mars-avril : défrichage
- Avril-mai : dessouchage
- Mai-juin : labour
- Juin-juillet : semis

Comme principales spéculations, il suggère : arachides, sorgho, mil, haricot, sésame et manioc. Ces produits sont facilement transformables sur place.

S'exprimant sur les VBG, il dit qu'il existe quelques cas, notamment les transhumants sur les femmes qui vont en brousse à la recherche du bois de chauffe. Mais le cas le plus patent de VBG reste les mutilations génitales féminines très répandues dans la préfecture.

Les réfugiés

Les réfugiés applaudissent l'annonce du projet en leur faveur. Pour eux, c'est Dieu qui a envoyé ce projet car ils désespéraient déjà suite à l'arrêt d'activités de certaines ONG qui leur apportaient assistance à l'exemple d'IMC et Intersos dont les financements ont été suspendus par le Gouvernement américain. Ils marquent leur parfaite approbation pour les activités qui ont été annoncées.

En particulier, ils manifestent un grand engouement pour l'exploitation des parcelles agricoles, ils n'attendaient que ça.

Il existe au sein des réfugiés deux associations dont une pour les femmes et une pour les jeunes. Les femmes réfugiées ont exprimé leur vœu de se faire accompagner car elles disposent des compétences en tissage de panier qu'elles pourraient vendre à la population. Elles peuvent s'organiser pour des services traiteurs par exemple.

En termes de règlement de conflit, les réfugiés sont organisés en blocs dont chaque bloc a un chef. Un comité directeur a été mis en place. Lorsqu'il surgit un problème, cela est d'abord réglé par le chef de bloc. S'il n'y a pas de solution, le problème est amené au niveau du comité directeur qui le traite. Si le comité directeur lui-même est dépassé, alors, le problème est transféré au niveau du gouvernement représenté par la CNR.

A ce jour, il y a une bonne collaboration entre les réfugiés et les communautés hôtes. Les réfugiés disent qu'ils ne voient pas d'inconvénient de travailler ensemble avec les populations locales. La seule chose qu'ils demandent c'est l'équité, autant de réfugiés, autant de membres des communautés d'accueil pour éviter les frustrations.

Actuellement, les femmes réfugiées travaillent ensemble avec les femmes de la communauté hôte sur un projet de maraichage financé par la FAO. Et ça se passe.

Les jeunes réfugiés expriment le besoin d'avoir de l'espace de sport. Il y a un terrain de football mais pas d'équipement et de ballons.

Les réfugiés sont excités à l'idée qu'ils pourraient bénéficier d'un appui dans le cadre de l'éclosion économique car disent-ils il y a des commerçants parmi eux qui souhaitent reprendre leurs activités commerciales et/ou en créer d'autres.

Les autorités administratives et locales

Pour les autorités administratives et locales, c'est un ouf de soulagement quand elles ont appris l'arrivée du projet Ndoyé car selon elles, le HCR est débordé avec l'afflux des réfugiés.

Elles marquent un peu d'inquiétude pour la partie distribution des cash. Cette inquiétude est justifiée par le fait que le PAM et le HCR à cause de l'impraticabilité de la route pour acheminer les vivres, ont transformé leurs apports en cash. Cela a créé une pénurie des denrées alimentaires sur le marché. A titre d'illustration, 1 kg de sorgho/mil qui se vendait à 300/500 FCFA, a galopé pour atteindre 2500 FCFA le kilogramme, ce qui est hors de portée de la population qui manque de ressources. Pour cela, elles suggèrent que les communautés hôtes soient aussi prises en compte comme les réfugiés. Cela évitera des remous sociaux.

Les autorités ont déjà délimité un espace de 1000/500 pour l'agriculture. Elles demandent à être fortement impliquées dans le processus de décision du projet. Les autorités soutiennent aussi l'idée de construire des points d'eau pour les réfugiés. Pour ce qui concerne les THIMO et les petites infrastructures, les autorités ont soulevé le problème d'inondation dans la ville et sur le site des réfugiés.

Elles ont enfin noté l'impact des réfugiés sur la coupe de bois de chauffe. Pour cela, nous suggérons une action de reboisement à petite échelle pour pallier au bois coupé par l'afflux des réfugiés. Cette action pourrait être prise en compte dans la réponse aux chocs climatiques.